

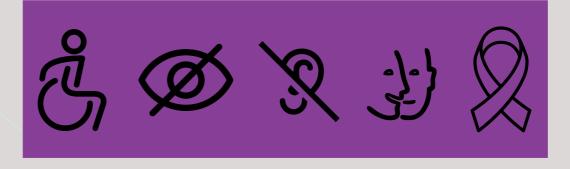




# « SPORT & HANDICAP » EN SEINE-MARITIME









**JANVIER 2025** 



#### Présentation de la Commission 76 Sport&Handicap

Pages 4 à 7

02

#### Le Sport&Handicap76

- Qui est concerné?
- A quoi servent les labels?
- Comment ça marche ?

de 8 à 10

03

#### Le Sport&Autisme 76

- Présentation du label
- Le cahier des charges
- La formation

de 11 à 18

04

#### Les Actions CDSH 76

- La journée s'HANDlifférence
- Le Colloque Sport&Autisme
- L'Aisance aquatique
- L'UMIS
- Les Permanences MDPH
- Le Forum des stages

de 19 à 45

05

#### **Annexes Sport&Handicap**

Flyer Sport & Handicap Demande de label "Sport&Handicap" Grille d'évaluation Flyer S'Handifférence de 46 à 57

06

#### **Annexes Sport&Autisme**

Plaquette de présentation Sport&Autisme Flyer CRANSE Labellisation « Sport&Autisme Fiche de renseignements Guide de visite de 58 à 71



2011/2025... 15 ans depuis la création de la CDSH 76 et de la démarche de labellisation en Seine-Maritime. Du chemin parcouru depuis, mais un constat réaliste qui mesure tout le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre la réussite du symbole de la CDSH 76 « Pour une pratique sportive partagée ». L'accompagnement des associations labellisées est en marche, il nous reste à œuvrer pour développer les lieux de pratiques sur les territoires en Seine-Maritime dépourvus d'offres. Le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS 76) coordonne la CDSH 76 et conçoit la « Stratégie Sport et handicap en Seine-Maritime ». Le développement de l'offre passe nécessairement par la mise en place d'une démarche inclusive quelques soient les différences. 2021/2024 doit nous permettre d'agir de façon concerté, partagé, en mutualisant les forces et leviers d'actions: Agir ensemble et ainsi favoriser et permettre l'accessibilité des publics en situation de handicap et/ou

d'autisme vers les associations sportives.

Un des axes de la CDSH 76 est de monter en puissance en proposant de nouveaux outils pour continuer à agir, même à distance. Les formations sur le champ du handicap et de l'autisme, de façon dématérialisée sont en cours d'élaboration. L'année 2025 va être une année où sera réalisé un état des lieux « révisé » des forces et faiblesses du territoire, en matière d'acteurs qui agissent aux côtés de la CDSH 76. De même, une évaluation fine des acteurs sportifs labellisées et étoilées par la CDSH 76 a été effectuée en 2024 afin de permettre une meilleure visibilité de l'offre.

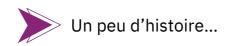
Une action phare, comme tous les ans : La fête du sport à l'IDEFHI de Canteleu « pour un sport s'HANDIfférence » s'est déroulée le 4 juin 2024. C'est une occasion unique de booster toutes celles et ceux qui souhaitent voir la réussite du sport pour toutes, pour tous et partout.

De belles perspectives, de beaux projets, une équipe à votre service.

Chantal NALLET

Vice-Présidente du CDOS 76

#### La Commission Sport & Handicap 76 (CDSH 76)





#### • Création de la CDSH 76 :

La Commission Sport et Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76) a été créée en 2010 sous l'impulsion de l'Etat, du Département 76 et du CDOS 76. Aucune structure juridique n'avait été créée, la CDSH 76 étant rattachée au Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime (CDOS 76). Pour autant, son fonctionnement, de part son organisation et ses membres, permet à la CDSH 76 d'être force de décision. Depuis le 1er janvier 2021, le sport de la DDDCS 76 se trouve rattaché à la DSDEN, avec la création d'un service SDJES (Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport).

#### Constitution:

La CDSH 76 regroupe différents partenaires, à savoir :

Le CDOS 76, l'Etat (SDJES 76), le Département 76, le Comité Départemental Sport Adapté, le Comité Départemental Handisport, la MDPH, des expert.e.s du mouvement sportif valide et spécifique et du Centre Ressource Autisme Normandie Seine-Eure.

#### <u>Fonctionnement:</u>

La CDSH 76 se réunit en plénière 2 fois par an, pour statuer sur les demandes de labels des clubs, et aborder la stratégie à mener. C'est une instance où sont validés les indicateurs et outils d'évaluation. La coordination de cette instance est effectuée par le CDOS 76.

#### • Le suivi de la CDSH 76 :

70 % du poste de chargée de mission est réservé à la coordination technico-administrative du handicap, pour le suivi de la CDSH 76.

La Commission « Sport & Handicap, pour une pratique sportive partagée 76 » a déployé depuis plusieurs années, dans sa politique de développement du sport pour tous, un ensemble d'actions en faveur des personnes en situation de handicap. Elle a notamment mis en place les actions suivantes :

- Élaboration de formations : « Sport & Handicap » et « Sport & Autisme »,
- Labellisation des clubs de Seine-Maritime (Sport & Handicap et Sport & Autisme),
- Développement de l'offre sur le territoire de la Seine-Maritime,
- Accompagnement de structures
- Organisation des journées s'HANDIfference
- Permanences de la CDSH 76 au sein des MDPH de Rouen et du Havre
- Déploiement de l'UMIS, Unité Mobile d'Inclusion par le Sport

- Action phare en direction des jeunes autistes et formations mises en place sur les territoires du 76
- Création d'outils (plaquettes S&H, outils de communication, Boites à outils Autisme)
- · Vidéos promotionnelles.

En cohérence avec son implication en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des droits, la CDSH 76 a élaboré un plan d'actions qui s'intéresse à la situation des personnes en situation de handicap et aux modalités d'intégration de la question du handicap dans l'ensemble de ses stratégies.

La prise en compte du handicap devient ainsi une priorité de la CDSH 76 dans l'ensemble de ses interventions en direction des acteurs du sport. « Pour une pratique sportive partagée » est le fil conducteur de cette commission. La mise en place de l'Unité Mobile de l'Inclusion par le Sport (UMIS), sur le territoire du Pays de Bray et de la Vallée de la Bresle, démontre tout l'intérêt de développer l'offre sur les territoires où il y a un manque. Ce n'est pas encore gagné, il reste encore de nombreuses portes à ouvrir, et de nombreux interlocuteurs à convaincre pour permettre la réussite du projet sur ces territoires où il y a moins d'opportunités d'accès.

Il s'agit en effet d'impulser une dynamique départementale, transversale et partenariale visant notamment à :

- Faciliter l'accès aux pratiques sportives des personnes en situation de handicap ou autistes,
- Rendre accessibles les équipements qui ne le sont pas encore et les lieux de pratique et en faire connaître l'existence,
  - Accompagner les sportifs en situation de handicap dans leur projet sportif,
  - Sensibiliser et former les professionnel.le.s de l'animation sportive et socio- sportive,
- Sensibiliser les bénévoles des associations sur l'intérêt de mettre en place des créneaux sportifs pour le plus grand nombre, dont les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap et leur âge,
  - Accompagner les collectivités qui souhaite développer l'offre sur leur territoire
- Être la structure de conseil de toutes celles et ceux qui veulent bénéficier d'expertise et de conseils sur le sport et handicap.

# Le Sport&Handicap 76, c'est,



#### 01 Coordination

- Le CDOS 76 assure la coordination de la Commission 76 Sport&Handicap (CDSH76)
- Guichet unique

#### 02 Labellisation

- Des visites
- 231 associations labellisées Sport&Handicap dont 11 nouveaux en 2023

#### 03 Sensibilations

- 6 séances de sensibilisations
   Sport&Handicap dans la Seine-Maritime
- Séances de sensibilisation dans les établissements scolaires

#### 04 Information/

- Informer les clubs labellisés et CD 76 sur nos actions
- Relayer/Communiquer sur les actions des les clubs labellisés



#### C'est aussi, l'organisation dans l'année :

- une évaluation annuelle des clubs labellisés : campagne en mars/avril
- une cérémonie des labels en mai/juin
- une réunion plénière en mai
- séminaire de rentrée en septembre



#### Et, une aide au développement des clubs

Dans la poursuite de l'accompagnement des clubs labellisés S&H ou en cours de démarche, la CDSH 76 s'est dotée de fauteuils (enfants et adultes) et de matériels sportifs adaptés.

L'objectif est de permettre aux associations sportives de faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap et/ou d'autisme sur des créneaux mixtes en utilisant du matériel adéquate.

#### 4 Fauteuils roulants (2 enfants et 2 adultes)



#### Matériels sportifs adaptés

Masques occultants, un ballon avec grelots, un jeu de Boccia avec sa rampe et sa cible, un kit de volley assis et un ballon de Cécifoot.











Une convention de mise à disposition et un chèque de caution seront demandés.

#### Actualisation des outils de communication









**FÉRENCE** 

#### II. Le Sport & Handicap 76

#### Les labels

Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le service sportif offert par les associations de la Seine-Maritime.

Pour l'association sportive, c'est :

- Se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label,
- Permettre la mise en place de formations adaptées pour les bénévoles et les éducateurs,
- Avoir un éventuel appui financier (équipements, aides au financement de matériel...), Pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel dans le département.

#### Il existe 2 formes de labellisations :

- la labellisation Sport & Handicap
- la labellisation Sport & Autisme

#### 1. Qui est concerné?

Toutes les associations sportives de Seine-Maritime affiliées à une Fédération Française sportive qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité physique ou sportive au sein d'un club valide, sont invitées à solliciter le label « Sport et Handicap ». À titre exceptionnel, la CDSH 76 peut proposer à la labellisation une structure pour l'excellence de son offre sur le territoire.

#### 2. A quoi servent les labels?

Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le lieu et service sportif offert par les associations de la Seine-Maritime. Les étoiles (de 1 à 4) permettent d'apporter une information complémentaire sur les prestations mises en place (qualification de l'encadrement, formations, créneaux divers).

#### Pour l'association sportive, c'est :

- Se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label,
- Permettre la mise en place de formations adaptées pour les bénévoles et les éducateurs,
- Avoir un éventuel appui financier (équipements, aides au financement de matériel...),
- Pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel sur le territoire.

#### 3. Comment ça marche?

La démarche est volontaire : l'association sportive s'adresse à la CDSH 76 pour solliciter une visite « diagnostic » réalisée par un comité de suivi chargé d'apprécier l'accessibilité pour les 4 principaux types de handicap. La Commission Départementale Sport et Handicap examine les candidatures et attribue le label « Sport et Handicap » à l'association pour une durée de 2 ans (pour un, deux, trois ou quatre handicaps en fonction de l'éligibilité), avec un suivi annuel (sur place ou à distance).

#### Les objectifs 2024/2025 :

Poursuites des objectifs, avec quelques nouveautés.

#### Les Formations:

Des modules d'informations en direction des associations sportives sont mis en place. Le secteur du Pays de Bray et de la Vallée de la Bresle bénéficient de cet accompagnement, comme cela est prévu dans l'UMIS.

#### Formation Sport & Handicap

Mise en place sur la Seine-Maritime d'une formation en direction des bénévoles et des professionnels désireux de bénéficier d'une information dédiée au handicap. La CDSH 76 organise un module de 3h30 de formation sur une première approche de la pratique partagée des activités physiques et sportives dans les clubs sportifs valides, en faveur du public en situation de handicap. Ce module est proposé au cours de 3 sessions similaires réparties sur 3 sites différents de la Seine-Maritime

#### **\*** Formation Sport & Autisme

En partenariat avec le Centre Ressources Autisme de Normandie Seine-Eure (CRANse), des formations de 3 ½ journées sont organisées. Présentation de la CDSH 76 et sensibilisation par une spécialiste de l'autisme, Psychologue au CRANse. La mission de Formation du CRAHN est un service à vocation régionale, constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique.

10 heures sont ainsi proposées, 2 fois par an. Ces sensibilisations sont gratuites, et permettent aux professionnels du sport, aux bénévoles, aux STAPS, de bénéficier d'une offre remarquable, permettant aux bénéficiaires, de se lancer dans la mise en place de créneaux pour les publics autistes.



#### Continuer à sensibiliser les associations pour qu'une offre d'activité soit possible.

La priorité cette année, sera :

- De sensibiliser les familles pour que ces dernières poussent la porte des associations,
- De sensibiliser encore plus de clubs sportifs, pour que l'offre soit une réalité sur le territoire. Cela passe par l'essaimage des bonnes pratiques et des disciplines sportives., car beaucoup trop de jeunes ne trouvent pas d'établissement spécialisés, comme l'indiquent les familles.
- Poursuivre la formation des professionnel.le.s du sport à une prise en charge adaptée et à l'accompagnement d'enfants et adultes autistes.
- Poursuivre la diffusion d'une plaquette pour orienter la famille et les clubs sportifs dans la démarche Sport & Autisme et être présent sur des forums sur l'autisme. Le CRANSE et le CDOS assure cette diffusion.

Il est important de prendre conscience de l'urgence du développement des APS et de l'ouverture ses espaces nécessaires pour pratiquer : Quelque soient les lieux, dans la mesure où certains territoires manquent d'équipements, il reste nécessaire d'identifier des lieux sportifs. De même, les sports de nature devront être valorisés (« savoir rouler à vélo », marche en forêt, marche nordique, équithérapie. L'utilisation des salles des fêtes, des espaces champêtres et des préaux seront à privilégier). La culture pourra être associée à la pratique sportive. La socialisation sera l'objectif principal, de manière à favoriser les interactions sociales.

La sensibilisation des clubs labelisés aura un axe spécifique prévention des violences sexuelles, les personnes en situation de handicap sont le plus touchés.

#### • Demande de label, évaluation des clubs et compte rendu

Les clubs qui souhaitent bénéficier du label, parce qu'ils accueillent, doivent en faire la demande auprès de la CDSH 76. Une visite d'évaluation est réalisée dans les différents clubs qui postulent, pour vérifier si les conditions d'accueil sont correctes et s'il y a respect du cahier des charges. Une grille d'évaluation permet d'identifier la qualité de l'accueil, et des indicateurs permettent de mesurer le niveau d'expertise de l'encadrement. Le club bénéficie d'une attribution d'étoiles (1 à 4). Les documents sont présentés en annexe.

ATTENTION Depuis 2022, la labellisation est valable 2 ans au lieu de 4, une évaluation est réalisée chaque année, ce qui permet de réajuster le niveau d'étoiles acquis (grille en annexes). Le nombre de licences fédérales pour les personnes en situation d'handicap doit être indiqué chaque année, pour s'assurer que le public est bien considéré comme n'importe quel adhérent.e.s. La CDSH 76 reste à disposition des clubs pour les accompagner.

# Le Sport&Autisme 76, c'est,



01 Coordination

Guichet unique

02 Labellisation

 26 associations labellisées Sport&Autisme : dont 1 nouveau en 2023 03 Sensibilations

- 2 cycles de formation Autisme avec le CRA :
- -19 participants au printemps
- -15 participants à l'automne

)4 Information/ Communication

- Une chaine YouTube
- Relayer/Communiquer sur les actions des les clubs labellisés



#### C'est aussi un accompagnement à l'année.

- -Accompagner dans la réalisation de projets «Sport&Handicap» et promouvoir les dispositifs existants (fondations, appels à projets).
- L'accompagnement peut être personnalisé via le dispositif <u>UMIS</u>, Unité Mobile d'Inclusion par le Sport. Action lauréate de l'appel à projet ANS "Impact 2024".



#### Nouveauté:

Le CDSH 76 vient de se doter de **fauteuils roulants** (enfants et adultes) et de **matériels adaptés.** 

Assurer le prêt de matériel par convention



#### Le Sport & Autisme en Seine-Maritime

#### Présentation « SPORT & AUTISME »

Le sport favorise la forme physique, l'apprentissage de fonctions sensori-motrices et cognitives, la communication verbale, les interactions avec les individus d'un groupe et le partage des émotions. Il implique aussi une meilleure perception de soi et de ses capacités. Enfin, il procure du plaisir ce qui est important pour des enfants et adolescent.e.s à qui l'on demande beaucoup par ailleurs. En outre pratiquée au sein d'un club sportif, l'activité permet à l'enfant, l'adolescent.e, l'adulte de se familiariser avec un environnement qui peut lui être étranger et elle est l'occasion, dans une certaine mesure de confronter l'usager de ces lieux (enseignant.e.s, adhérent.e.s) à la personne présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et le cas échéant aux formes singulières de communication et de comportement utilisées ou manifestées. Cet apprentissage mutuel participe d'une réelle dynamique inclusive. Il s'agit du faire et du vivre ensemble.

La commission « Sport & Handicap » de la Seine-Maritime (CDSH 76), soucieuse de permettre que le sport soit un réel outil d'inclusion social, pour tous et toutes, et sur l'ensemble du territoire, a décidé en 2014 de développer la pratique pour les jeunes et adultes atteints de troubles du comportement (TSA). Un gros travail a été effectué avec les associations de parents, avec le CRANSE ; et les experts de l'autisme, pour réaliser la démarche d'accompagnement. Après quelques années de travail en commun, les sensibilisations et le développement des offres sur le territoire 76, la CDSH 76 a mis en place : 2 labels en usage en Seine-Maritime



#### Le label SPORT & HANDICAP

- Qui concerne les clubs accueillant des publics en situation de handicap physique ou moteur, malvoyant ou malentendant,
- Qui concernant les pratiquants et pratiquantes en situation de handicap mental ou psychique.



#### Le label SPORT & AUTISME



Au regard des besoins généraux et spécifiques des personnes présentant des TSA il a paru nécessaire de solliciter l'expertise de partenaires reconnus afin d'envisager la création d'un nouveau label. La CDSH 76, en partenariat avec le réseau Autisme 276 et le Centre de Ressources de l'Autisme (CRA), a mis en place un label « Sport & autisme » depuis 2016.



Pour permettre une expertise et une cohérence dans l'offre d'accueil des publics autistes, un cahier des charges spécifique a été réalisé. À cet effet, un groupe de travail a été constitué et composé de :

- Représentant.e.s de la CDSH 76 (CDOS 76, Etat, Conseil Départemental 76, mouvement sportif 76);
- Professionnels de l'autisme
- Parent d'enfant autiste :
- Représentants de club sportif;

L'objectif de ce groupe de travail a été d'établir une liste non exhaustive des conditions préalables à l'obtention du label. Il répond aux besoins du public accueilli, aux attentes des familles et se veut être un outil au profit des clubs sportifs.

→ En outre, il conditionne l'engagement des clubs, organise un réseau de partenariats destiné à faciliter la mise en œuvre d'actions sportives au profit de l'autisme, des clubs et formalise des engagements qualitatifs conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour l'accompagnement de ce public.

#### Cahier des charges :

#### 1. Conditions obligatoires dont doivent s'acquitter les clubs sportifs en vue de l'obtention du label :

- Être déjà labellisé « Sport & Handicap » par la CDSH 76 ou être déjà dans la démarche
- Attester d'une participation à la formation théorique mise en place par le CRANSE (3 ½ journées)

- Attester de 2 journées de présence (consécutives ou distinctes) dans une institution ou service spécialisé autisme, partenaire du réseau 276 (dans le territoire de santé du club demandeur). Ces journées ayant pour objectifs d'observer sur le terrain, pour mieux prendre en compte, la spécificité de la personne autiste.
- Transmission des justificatifs de formation du personnel encadrant précisant bien que les 2 journées ou 4 ½ journées observées ont bien été réalisées uniquement un groupe autiste.

#### 2. Conditions obligatoires dont devront justifier les clubs labellisés :

- Utilisation du dossier de pré-inscription (outil de communication de l'ensemble des particularités de la personne accueillie à renseigner par la famille et/ou l'établissement d'accueil) en avant- projet sportif
   Le questionnaire de renseignements auprès de la
- famille
- Se servir des pictogrammes lors des séances, à chaque fois que cela est nécessaire Rédiger un bilan d'accompagnement sportif par an.

#### 3. Conditions favorables à l'inclusion sportive de la personne atteinte d'autisme :

- Favoriser la présence des parents ou fratries ou aidants lors des premières séances afin d'accompagner l'éducateur.trice et rechercher la création d'un espace de convivialité pour
- les parents.

Établir un lien avec le coordinateur de son territoire de santé

#### Voici la liste d'articles à respecter :

Article 1 : Conditions administratives

L'association ou la section sportive doit être affiliée à une fédération sportive et être labellisée « Sport & Handicap ».

#### • Article 2 : Publics concernés

L'association doit accueillir de façon pérenne au moins un.e licencié.e et/ou adhérant-e atteint.e de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Elle doit de plus attester de sa volonté et de sa capacité à développer son accueil bienveillant en direction de ce public.

#### Article 3 : Activités proposées

Les activités proposées en direction des personnes doivent être effectives et régulières :

- Pour les associations « valides », les activités mixtes « pour une pratique sportive partagée » doivent être privilégiées.
- Pour les associations « spécifiques », une pratique mixte « valides handicapés » doit être organisée de façon régulière.

#### • Article 4 : Encadrement adapté et qualifié des activités

Les personnes amenées à encadrer une activité sportive en direction d'un public atteint de TSA doivent justifier d'une connaissance spécifique liée à l'activité proposée.

Cette connaissance spécifique sera appréciée soit :

- o Au travers d'une expérience de terrain suffisante lors de la visite de labellisation,
- o Au travers d'une formation spécifique mise en place par le CRA sur les 3 ½ journées.

#### • Article 5 : Matériel et démarche pédagogique

Le matériel et la démarche pédagogique doivent être adaptés. Une « boite à outils » spécifique, à la personne présentant un trouble du spectre de l'autisme, serait une plus-value.

#### • Article 6 : Formations

Deux cas de figures se présentent :

o Les personnes rémunérées : Nécessité d'être en possession d'une carte professionnelle, délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Un diplôme professionnel correspondant au code du sport est obligatoire. Dans la mesure où le diplôme professionnel n'a pas de spécificité sur le handicap, l'AQSA et/ou le CQH est fortement conseillé.

o Les personnes bénévoles : il leur sera alors demandé soit une attestation de participation à une formation fédérale, et/ou toute autre action de formation, telles que des sensibilisations proposées par la CDSH 76.

#### • <u>Article 7</u>: L'accompagnement

Mise en place d'un club pilote et d'une personne référente de la CDSH 76 pour l'accompagnement du club et l'identification des personnes.

#### 4. Territoires pour agir sur la Seine-Maritime :

Ces binômes sont composés de professionnels du sport et de l'autisme afin d'accompagner au mieux les clubs sportifs ainsi que les familles.

En lien avec le/la référent.e de la CDSH 76, le binôme est le relais, le conseiller des clubs sportifs, pour tout questionnement en matière de TSA:

Il favorise la mise en place des 2 journées de présence (consécutives ou distinctes) au sein d'une institution du territoire, sur le territoire de santé du club demandeur,

Associé à son binôme de la CDSH 76, il évalue la démarche mise en place dans les clubs labellisés « sport & autisme »,

Pour permettre une expertise et une cohérence dans l'offre d'accueil des publics atteints de TSA, il participe, selon ses possibilités, à la commission de labellisation « sport & autisme » de la Seine-Maritime. En cas d'impossibilité, il adresse son avis à la CDSH 76 en amont de la commission,

Il participe à la cérémonie de remise des labels « Sport & Autisme ».

#### • Boite à outils « Sport & Autisme »

Cette boite à outils est offerte à tous les clubs labellisés lors de la cérémonie « Sport & Autisme » pour leur permettre de poursuivre les adaptations des séances d'APS ou de sport auprès des personnes TSA. Les clubs intéressés par ces outils, peuvent prendre contact avec la CDSH 76.

o Un **timer** : permet à la personne avec autisme d'appréhender la notion du temps. C'est idéal pour faire prendre conscience du temps.



O Des dalles pieds et mains par 12 : permet de baliser une zone d'attente ou de début d'activité.





• **Un casque anti-bruit** : permet de réduire sensiblement le bruit. Les personnes avec autisme peuvent être fortement gênées par la sonorité d'une pièce ou d'un gymnase.



 Une plastifieuse : des séquentiels ou d'autres pictogrammes/photos peuvent être imprimés (et plastifiés pour renforcer le document) afin d'expliquer par les images, le déroulement d'une action/activité. O Un **sablier par 5 à durées variées** : 10 mn, 5 mn, 3mn, 1mn et 30 s. Permet de quantifier le temps de manière visuelle soit pour faire de l'activité physique ou faire une pause.



o Balles émotions par 6 : permet à la personne d'exprimer son ressenti à l'instant T



Ballon de gym permet à la personne de mieux appréhender l'équilibre. Et entre 2 exercices, l'enfant peut se bercer dessus.



• Coussin d'équilibre gonflable 360° permet également de trouver l'équilibre et surtout idéal pour progresser en équilibre, améliorer la proprioception et effectuer une rééducation. Une surface légèrement en relief et de l'autre, des picots qui permettent d'améliorer la circulation sanguine.



o Pompe pour vous permettre de gonfler rapidement le ballon et le coussin



#### Démarche de formation « Sport & Autisme » 76

Le défi 7 de la Stratégie Nationale du Développement Durable :

Envisager la pratique sportive comme un élément thérapeutique (facteur de guérison et d'autonomie en particulier pour les personnes atteintes de handicap, action de prévention indiquée destiné à un groupe d'individu ayant des signes de pathologies) et de manière plus générale comme une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie.

La Commission 76 « Sport&Handicap » (CDSH 76), soucieuse de prendre en compte l'ensemble des actions qui permettent de lutter contre toute forme de rejet dans le domaine du handicap, décide d'accompagner les clubs dans la prise en charge des jeunes et adultes autistes en matière de sport. L'objectif va être de mettre en place une stratégie pour sensibiliser les clubs sportifs dans le domaine de la prise en charge.



L'Autisme : « Le Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) se caractérise par un développement anormal ou déficient, manifesté avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants : l'interaction sociale, la communication et le comportement au caractère restreint et répétitif ».

La personne avec autisme est en difficulté pour interagir avec les autres. Cela peut se traduire de différentes manières. Elle peut être solitaire, comme sourde aux autres. Mais elle peut également chercher à avoir des échanges mais sans respecter les règles sociales : sans regarder, en s'approchant trop près des personnes... Souvent, les personnes avec autisme cherchent peu le contact avec des pairs d'âge. De plus, elles semblent avoir des difficultés à exprimer leurs émotions et à comprendre celles des autres. 1% de la population française est autiste.

Tous ces constats ont amené la CDSH 76 depuis 2014 à réfléchir sur la mise en place d'une stratégie « Sport&Autisme » pour 2024/2025 :

- Continuer à sensibiliser les clubs sportifs pour qu'une offre sportive soit possible. Il faut prendre en compte qu'être autiste ne signifie pas être en établissement spécialisé. L'autisme est considéré comme un handicap, néanmoins il doit être repéré pour que sa prise en charge sur le plan sportif soit efficiente.
- Poursuivre la formation des professionnels du sport à une prise en charge adaptée et à l'accompagnement d'enfants et adultes autistes. Pour que cette offre sportive soit possible, une formation spécifique devra être suivie par le professionnel du sport : le Centre de Ressources Autisme NORMANDIE Seine Eure (CRA) assurera cette formation. La mission « Formation du CRA » est un service à vocation régionale, constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique.
- 2 cycles gratuits de 3 ½ journées de formation aura lieu sur la saison 2024/2025 au CRA NORMANDIE Seine Eure.

- Poursuivre la diffusion d'une plaquette pour orienter la famille et les clubs sportifs dans la démarche Sport&Autisme et à être présent sur des forums sur l'autisme.
- Communiquer sur la sortie en 2023 de la 1ère étude scientifique qui a été menée sur 3 ans en Seine-Maritime sur les bienfaits de la pratique du tennis sur des enfants avec autisme âgés de 6 à 12 ans.
- Promouvoir et diffuser les toutes premières capsules Sport&Autisme à destination des bénévoles et des éducateurs pour apprendre et découvrir les adaptations et les solutions afin d'accueillir des personnes avec autisme dans de bonnes conditions dans un club.
- L'organisation d'un **2ème colloque : « Sport&Autisme, oui c'est possible !!** » qui a eu lieu le jeudi 12 octobre 2023 à l'Espace Sport et Santé de Yerville.
- Création d'une chaine YouTube en janvier 2023



#### www.youtube.com/@SportEtAutisme76







Le Centre Ressources Autisme Normandie Seine-Eure (CRANSE) et le Comité Départemental Olympique et Sportif 76 (CDOS 76) ont le plaisir de vous proposer la chaîne Youtube :

### Sport & Autisme Oui, c'est possible!



Des vidéos sur cette chaîne Youtube pour comprendre les mécanismes et l'intérêt de la pratique sportive, pour le public avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), afin de les accueillir au mieux.



https://www.youtube.com/@SportEtAutisme76

Une chaine au service de toutes celles et ceux qui souhaitent accueillir des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme dans le domaine du sport et de l'activité physique adaptée.

4 tutos sont disponibles sur l'adaptation d'une séance d'accueil de personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Le replay du colloque Sport&Autisme du 12 octobre 2023

# Actions<br/>CDSH 76



















# La journée sportive s'HANDIfférence

Mardi 4 juin 2024 à l'IDEFHI (Canteleu) de 9h à 16h

#### Présentation

Sur les installations sportives de l'IDEFHI de Canteleu en Seine-Maritime aura lieu la <u>7</u>ème édition de la « journée sportive s'HANDIfférence ». Cet événement, organisé par la Commission 76 Sport&Handicap (CDSH 76), est dédié aux personnes jeunes et adultes, en situation de handicap et d'autisme de la Seine-Maritime, ainsi qu'aux écoles et collèges de Canteleu. En effet, cette manifestation en mixité est ouverte aux élèves du cycle 3. En amont de la journée, les scolaires seront sensibilisés au thème du handicap à travers d'activités sportives et des témoignages de la part de nos ambassadeur.drice.s du handicap, des CD 76 Sport Adapté et Handisport. La sensibilisation est effectuée, classe par classe. L'objectif est de changer le regard sur la personne en situation de handicap.

#### « L'IDEFHI de Canteleu, terre de sport pour toutes et pour tous »!!

Cet événement sera parrainé par des champions paralympiques.



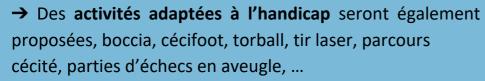




Différents partenaires impliqués dans le secteur du handicap seront présents pour informer et conseiller le public : des associations d'aides à la personne, des prothésistes, des kinésithérapeutes, le Centre Ressources de l'Autisme mais aussi des établissements et services spécialisés pour les personnes en situation de handicap, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Conseil Départemental 76, l'Etat.

## Les disciplines sportives proposées (listes non exhaustives)

→ Elles seront encadrées par des éducateurs sportifs expérimentés : Athlétisme (javelot, courses, parcours fauteuil, techniques de guide,...), Badminton, Basketball fauteuil, Découverte du site en joëlette, Echecs, Football, Golf, Hand fauteuil, Jeux divers d'adresse, Judo, Karaté, Kendo, Lutte, Roller Sport, Rugby, Tennis Adapté et fauteuil, Tennis de table Adapté et fauteuil, Tir à l'arc, Volley assis,...



→ Un espace dédié aux activités « Sport&Autisme » sera mis en place.















#### Programme

#### De 9h à 16h:

- Activités pour les élèves du cycle 3 des établissements scolaires de Canteleu en mixité avec les enfants et adultes des centres spécialisés de la Seine-Maritime
- Démonstrations d'appareillage et de matériels
- Village des partenaires
- Temps forts sur la pause déjeuner : démonstrations d'activités

#### Informations pratiques

- \* Accueil au village partenaires
- \* Des parkings réservés

#### Nous contacter



geraldineleprevost@franceolympique.com



07 82 97 34 33



www.sporthandicap76.fr



Sport & Handicap 76

















#### La journée s' HANDifférence, une spécialité de la Seine-Maritime !

C'est une journée dédiée aux personnes jeunes et adultes, en situation de handicap et d'autisme de la Seine-Maritime, en mixité avec les élèves d'écoles et de collèges et des centres spécialisés. Les scolaires sont sensibilisés au thème du handicap à travers des activités sportives et des témoignages de la part de nos ambassadeurs et ambassadrices du handicap, du CDOS 76, du Sport Adapté et d'Handisport. L'objectif est de changer le regard sur la personne en situation de handicap.

La 1ère édition a eu lieu en 2016. le 4 juin 2024, elle a été organisée à l'IDEFHI de Canteleu. Vous trouverez en annexes les informations sur la journée s'handifférence, ainsi que le cahier des charges pour candidater.















#### Cahier des charges de candidature pour l'organisation d'une "journée s'HANDIfférence"

La **journée s'HANDifférence** est organisée par une collectivité. Les candidatures devront être réalisées : au plus tard fin mai de l'année précédente et en amont de la journée s'handifférence. Les candidatures seront étudiées pour déterminer le choix, lors de la plénière « Sport&Handicap du mois de juin.

- Le site sportif doit être accessible aux personnes en situation de handicap au moment de l'évènement.
- Un parking doit pouvoir être disponible pour les transports PMR.
- La ville candidate doit pouvoir rendre disponible les installations sportives au moins 3 jours consécutifs autour de la date de l'évènement, c'est-à-dire :
  - \* La veille de l'événement pour l'installation des ateliers, le village partenaires,...
  - \* Le jour de la manifestation
  - \* Le lendemain pour le démontage des ateliers, les tentes du village partenaires,...
- Nécessité d'avoir suffisamment d'équipements sportifs sur un même lieu pour permettre la pratique de 600 à 700 personnes en même temps.
- La commune s'engage à apporter, par ses services, un accompagnement pendant la préparation et le jour de l'évènement.
- La commune s'engage à mettre en place la signalétique les jours concernés pour permettre au public d'accéder jusqu'au site. Cela implique aussi la signalétique dans la commune.
- Quand la cérémonie des labels est mise en place en même temps que la journée, la commune doit être en capacité de mettre à disposition un lieu adapté et accessible PMR, permettant l'organisation de la cérémonie.
- Lors de la cérémonie, la commune met à disposition, la décoration nécessaire à la cérémonie (fleurs, plantes, tables, chaises, nappage, pupitre et micros pour les discours officiels et cocktail.
- Un village des partenaires du handicap et du sport santé bien-être étant organisé, la ville, peut, dans la mesure où elle en est propriétaire, mettre à disposition une ou plusieurs tentes.
- Les supports de communication de la ville doivent pouvoir être utilisés pour permettre l'affichage grand format de l'évènement (type Decaux)





CENTRE RESSOURCES AUTISME















	Espace Sport et Santé à Yerville
LIEU	Visualisez le lieu sur Google Maps en cliquant i <u>ci</u> <b>Colloque gratuit</b> . Inscription obligatoire. Inscrivez-vous en cliquant <u>ici</u>
8h - 9h	Accueil : Ouverture des stands et café /thé/viennoiseries
9h - 9h05	Présentation de la capsule vidéo n°1 : J'adapte ma séance lors de l'accueil de personnes autistes
9h05-9h20	Monsieur le Maire de Yerville, Thierry LOUVEL Madame la Vice-Présidente du Département 76, en charge de la jeunesse et des sports, Séverine GEST Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif 76, Alain GOUPY Monsieur Léo MECHIN, Adjoint au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
9h20-9h40	Intervention du Directeur de la Seine-Maritime de l'ARS, Monsieur Philippe ROMAC
9h40-10h	Intervention de la Secrétaire Générale à la Délégation interministérielle à la stratégie autisme et neuro-développement, Madame Mylène GIRARD
10h-10h15	Sport&Autisme en Seine-Maritime : 10 ans de partenariat Point d'étape Antoine ROSIER, Psychiatre coordonnateur au Centre de Ressources Autisme Normandie Seine Eure (CRANSE)
10h15-10h20	Questions de la salle
10h20-11h05	L'autisme et le sport : pour inclure oui mais comment ? M. Christian ALIN, Professeur des universités émérite en Sciences de l'éducation à L'INSPE et membre du laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (L'Vis), Lyon1

Pause café/thé

11h05-11h15



11h15-11h20

Présentation de la capsule vidéo n°2 : je prépare ma séance lors de l'accueil de personne autistes

11h20-12h10

Table ronde n°1 animée par Laurence KAHN, Psychologue au CRANse. Témoignages de proche-aidants et de personnes avec autisme :

- Marie RABATEL, Présidente de l'AFFA, Association Francophone des Femmes Autistes : le sport passeport pour l'inclusion - Athlétisme
- Hervé Gilles, proche aidant et ancien président de club de judo,
   Président de l'association Marie Hélène Judo
- Pascal SORET, proche-aidant et encadrant sportif; Marie-Nais SORET porteuse d'un TSA, Mme HERANVAL, proche aidante plongée

12h10-12h20

Questions de la salle

12h20-13h30

Cocktail déjeunatoire

13h35-14h25

Prévention des violences sexuelles envers les personnes autistes :

Marie RABATEL Membre permanent CIIVISE - Experte Violences/Handicap aux ministère des Sports. Lutte contre les violences faites aux enfants et femmes en situation de handicap. Contributrice aux politiques publiques (Conseil de l'Europe, ONU, Sénat, ...)

Membre permanent de la commission inceste et violences sexuelles faites aux enfants.

14h25- 15h25

Table ronde n°2 animée par Sébastien BLOT, Directeur l'Établissement Skinner de Yerville

Les clubs labellisés, l'inclusion par le sport :

- Bérengère MOUCHARD, Professeure de Judo, Ligue Ndie Judo
- Maïté POULEUR, joueuse à l'ASPTT Rouen
- Patrick BIZET, Président et animateur bénévole à "Sport, Autisme et HANDicap en milieu rural"
- David CADINOT, Educateur à l'ASPTT Basket
- Maïté NOUVEL, Educatrice sportive à l'Établissement Skinner



15h30-15h45

Présentation de la capsule vidéo n°3 : les bienfaits du sport chez les personnes autistes

15h45-16h30

Amandine BOURHIS, Docteure en STAPS.

Thèse 2023, Etude scientifique tennis et autisme :

Impact sur la santé des enfants 6/12 ans. Évolution des compétences de régulation émotionnelle chez l'enfant avec TSA ayant une pratique régulière du tennis en

inclusion dans un club sportif.

Objectifs secondaires : Evolution sur la vie quotidienne et notamment la qualité de vie des familles concernées par

un enfant TSA.

16h30-16h45

Questions de la salle

16h45-17h

Les perspectives 2023 et après.

Synthèse par Chantal NALLET et Antoine ROSIER.

# Stands: présentation des outils, clubs labellisés, formations.











# Aisance aquatique

#### Créneaux pour les enfants autistes

## A LA PISCINE E'CAUX BULLES YVETOT



Parce que le milieu aquatique permet de travailler sur les capacités motrices, sensorielles et psychologiques de l'enfant avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA), un cycle de 6 séances sera proposé à partir de janvier 2025 pour les enfants.

Plusieurs cycles auront lieu dans l'année pour permettre l'accueil de petits groupes d'enfants avec TSA.

Les séances auront lieu des mardis, hors vacances scolaires.

Le dispositif "Autisme et aisance aquatique" mis en place prévoit 6 leçons avec un maitre-nageur ayant eu une formation sur l'accueil et les adaptations nécessaires aux profils autistiques par le Centre Ressources Autisme Normandie Seine-Eure (CRANse) et le CDOS 76.

Yvetot, terre de sport pour toutes et pour tous!

#### **Modalités**

L'activité est prévue pour des binômes parent-enfant quand cela est possible pour les parents. De nombreux exercices seront proposés aux enfants, en fonction de leurs envies et de leur niveau, l'objectif à terme étant que chaque parent puisse ensuite régulièrement accompagner son enfant et reproduise ces situations ludiques de découverte.

Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de ces séances, vous pouvez répondre au formulaire d'inscription.



Ces séances sont gratuites.

Vous serez contactés en amont pour les formalités.

#### Inscription obligatoire



geraldineleprevost@franceolympique.com



07.82.97.34.33



www.sporthandicap76.fr



(f) SPORT & HANDICAP 76



Nom: Prénom: Adresse et code postal:	
Téléphone : / / / Mail :	
Je suis :  Parent  Grand parent  Autre :	
Âge de l'enfant :ans  Commentaires :	

#### Lieu de pratique



E'CAUX BULLES 1 AV. MICHELINE OSTERMEYER **76 190 YVETOT** 

02 32 70 64 39 CONTACT@E-CAUX-BULLES.FR



















# Des cours d'aisance aquatique pour enfants autistes à la piscine

Les statistiques le montrent : les enfants autistes sont plus susceptibles de se noyer que les autres. Partant de ce constat, le comité départemental olympique et sportif de Seine-Maritime lance des cours d'aisance aquatique pour ce public dès janvier à la piscine d'Yvetot.

es autistes aiment l'eau, et ne ressentent pas l'appréhension particulière que peut avoir l'enfant avant d'y rentrer. Donc sans sa-voir nager, ils iront quand même.» Ces propos de Chantal Nallet, viceprésidente en charge du suivi du handicap pour le CDOS 76, le comité départemental olympique et sportif de Seine-Maritime, sont corroborés par les chiffres que partage le site de référence Autisme info service. D'après une étude de la faculté de santé publique de l'Université Columbia parue en 2017, les enfants autistes ont 160 fois plus de risques noyade que les autres enfants. Édifiant.

Les cours d'aisance aquatique qu'ouvre le CDOS à compter du mardi 7 janvier 2025 à la piscine E'Caux Bulles d'Yvetot relèveraient donc presque de l'exercice de salubrité publique, Ouvertes aux enporteurs de troubles du spectre de l'autisme (TSA), les séances de 45 minutes se déclineront le temps d'un cycle de six semaines consécutives, hors vacances scolaires

#### « Le but n'est pas qu'ils sachent nager à la fin du cycle, mais qu'ils apprivoisent l'eau »

Chantal Nallet Vice-présidente du CDBS 76

Le premier cycle est complet : sept élèves de l'IME (institut médicoéducatif) de Fécamp âgés de 12 à 15 ans inaugurent les leçons. Dans l'eau, à leurs côtés, deux éducateurs spécialisés, une service civique, et un maître-nageur sauveteur formé à la prise en charge de ce public spécifique. «Le but n'est pas qu'ils sachent nager à la fin du cycle, mais qu'ils apprivoisent l'eau, souligne Chantal Nallet. D'où l'inti-

tulé d'aisance aquatique, » Dans cette optique, la présence de proches dans les bassins était souhaitée pour poursuivre le travail initié en séance. Las, l'affaire s'est révélée plus compliquée que pré-



Chaque cycle comportera six séances de 45 minutes ouvertes à sept jeunes autistes âgés de 6 à 17 ans. Photo d'illustration archives Courrier Picard

vu. Aucun parent ou aidant d'un élève n'a pu se libérer. Les embûches, de manière globale, ont été réelles pour la dynamique vice-présidente du CDOS 76. «Je visais à la base des enfants autistes pas forcément pris en charge par une structure dédiée type IME, et plutôt issus du territoire, c'est-à-dire le

PARENTS ÉCHAUDÉS CRAIGNENT L'EAU FROIDE Pas si simple. La frilosité des uns et des autres a donc conduit Chantal Nallet à élargir le champ de ses recherches. Son constat, en substance, est le suivant : beaucoup de parents d'enfants autistes, et a fortiori ceux dont les enfants se retrouvent sans structure d'accueil idoine, doutent des compétences des pouvoirs publics en matière de prise en charge de leur enfant. Échaudés par leur parcours du

#### La région d'Yvetot, territoire pilote

La capitale cauchoise et ses environs forment donc le territoire pilote de ce dispositif amené à être dupliqué ailleurs par la suite. Pourquoi donc ? Parce que Yerville ne possède pas de piscine, en résumé. « Je travaille avec James Demaret depuis dix ans sur le sport autisme », pose Chantal Nallet. James Demaret, Yervillais proactif sur le sujet, a notamment facilité en novembre 2024, l'arrivée dans sa commune de séances pour enfants autistes, axées sur la pratique du handball

De la collaboration du duo est né le label « Sport et autisme », décerné depuis 2017 aux clubs seinomarins déjà détenteurs du label « Sport et handicap » 239 au total. Ils sont trente, aujourd'hui, à être distingués pour leur travail auprès d'un public porteur de troubles du spectre autistique. Trois sont cauchois : le cercle gymnique bolbécais, le centre équestre des Droops, à Port-Jérôme-sur-Seine, et le Yvetot tennis club, dont James Demaret fut longtemps le président, et Chantal Nallet un temps sa vice présidente

combattant face à l'administration, ils se replient sur eux, Il faudra donc, pour le CDOS, faire ses preuves avant d'attirer son public

Le premier cycle s'achèvera, avec la coupure des vacances de février, à la fin février. Le second débutera dês le mardi suivant. Les places sont ouvertes. « On appelle bien sûr déjà aux candidatures, indique la bénévole. On compte mettre en place quatre ou cinq cycles comme ça jusqu'aux grandes vacances, pour les 6-17 ans, si possible de la région d'Yvetot. »

Les inscriptions sont obligatoires, les séances sont gratuites.

Contacts et informations: 07 82 97 34 33 geraldineleprevost@franceolympique.com et sporthandicap76.fr

#### **YVETOT**

#### Première séance à la piscine pour les jeunes autistes : une question de santé publique

Mardi 7 janvier 2025 s'est tenue la toute première séance d'aisance aquatique à destination des jeunes autistes à la piscine ECaux Bulles à Wetot. Les enfants avec troubles du spectre autistique (TSA) sont invités à s'inscrire pour les prochains cycles de six séances.

Rendez-vous est donné chaque mardi de 11h15 à midi, dans l'eau des bassins de la piscine FCAUX Bulles à Vvetor. Des enfants et adolescents porteurs des troubles du spectre autistique (TSA) pourront venir gratiement pour des cycles de six séances, avec leurs proches, à la découverte de l'eau. Les inscriptions sont ouvertes.

tions sont ouvertes.

"C'es une question de santé publique», affirme Chantal Naller, vice-présidente du CDOS 76 (comité départemental olympique et sportif) Donner des cours d'aisance aquatique aux jeunes autistes relève de ce niveau d'importance quand on sait que «la noyade est la première cause de morralité des enjonas autistes. Ils n'our pas peur de l'eau en prennent donc pas suffisamment de précaudons, relève Chantal Nallet.

let.

POURSUME LA PÉDAGOGE

BNOITE AVEC LA FAMALLE
SI le premier cycle jusqu'aux vacances scolaires a êté ouvert à des
adolescents d'un établissement
fécampois, la cible de ces activités
est plunt les jeunes auxistes de 6
a 9 ans, vivant en dehors de ce
type de structure spécialisée.
Nous voulons qu'ils viernent avec
un aidan, un parent, grand-parent,
ovec eux dans l'eau, pour continuer
la même démarche pédagogique
un déd des s'exènces. L'objecuir
r'est pas de rendre les enfants
autonomes dans l'eau en six
séances, mais de les voir plus à
l'aise, se débrouiller et garder la
tête hors de l'eau. «Le maier let de



C'est dans la piscine E'Caux Bulles d'Yvetot que les séances se déroulent chaque mardi

la piscine sera également mis à dis-position si besoin », assure Daphné Charlot, directrice de l'établisse-

ment. Le CDOS espère recevoir suffisam-

ment de dossiers pour créer des groupes homogènes en âge et de-gré de sévérité du trouble autis-tique. «C'est pour cela qu'il vaux mieux s'inscrire des que possible,

même si le prochaîn cycle ne com-mence pas tout de suite» explique Chantal Nallet.

« Depuis des années, nous menons une réflexion sur le sport pour ces

utites aurtsres», détaille Chantal punxes durises», detanie chantai Naller. La première réponse était la piscine pour des raisons de santé publique, mais les jeux de balles (notamment le handball), ou encore l'apprentissage du vélo pourraient se développer.

pourraient se développer.

TESTE L'EQUILBRE
ET LA CAROITÉ D'IMMERSION
La piscine FCaux Bulles d'Yvetot a l'habitude de recevoir des groupes, nocamment des scolaires mais aussi des IME (institut médico-spécialisé) pour différents types de sèances. La nouveauté est que les maîtres-nageurs sauveteurs du site seront cette fois directement impliqués. Des formations pilotées par le COOS sont proposées avec une psychiatre pour sensibiliser aux spécificités de ce type de public et adapter la pratique sportive. Une première maître-nageuse
Christaine, a déjà suivit trois jours

pratique sportive. Une première maître-naguse savereuse, Christaine, a déjà suivi trois jours et demi de formation. Bientôt ce sera le tour de son collegue Damien. «Patis dépla formé en activité physique adaptée, c'est dans la constutée, explique-t-il. Premier objecto pour cette etance de découvert tester l'équilibre et la capacité d'immersion des adolescents. Pourtont-ils faire la planche sur le dos 7 Mettre la tête sous l'eau? Ces étapes sont scrutées par les maîtres nageurs. Déjà, la plupact des membres du groupe ont rétussi à éclabousser leurs congénères en batrant des pieds un jeu des plus encourageants. Inscription (gratuite) et ronssignaments: gendémolepreventéfinnool/mpique.com ou 78 279 à 3, 33

geraldineleprevos 07 82 97 34 33

10 janvier 2025 | Le Courrier Cauchois | 11

#### Pays de Caux

#### Autisme : des cours pour éviter la noyade

#### **Yvetot**

Des créneaux sont mis en place à la piscine E'Caux bulles pour les enfants autistes. Les inscriptions sont ouvertes. Explications.

"La noyade est la première cause de mortalité chez les autistes. Il s'agit là de santé publique !" Le contexte est posé par Chantal Nallet, vice-présidente du comité départemental olympique et sportif (CDOS76). Mardi 7 janvier, au centre aquatique E'Caux-Bulles, une poignée de grands adolescents descend dans le bassin d'apprentissage. Tous ont un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ils sont accompagnés, dans l'eau, par un maître nageur sauveteur qui a suivi, pour l'occasion, une formation de trois demi-journées de sensibilisation à l'autisme. Celle-ci est dispensée par le centre de ressource autisme Normandie Seine-Eure

#### Première cause de mortalité

Le cycle de ces jeunes est prévu sur 6 séances. "Il ne s'agit pas de leur apprendre à nager mais vraiment d'être à l'aise. Les autistes sont particulièrement attirés par l'eau, ils n'en ont pas peur". Le dispositif "Autisme et alsance aquatique" s'adresse aux enfants "plutôt jeunes, entre 6 et 12 ans", et de préférence qui sont à domicile et pas en institution. Les cours sont gratuits pour l'enfant et pour l'aidant "dont la

présence est absolument indispensable dans l'eau, pour sulvre la démarche pédagogique mise en place par le maître nageur", précise Chantal Nallet. Les inscriptions sont obligatoires et recommandées "dés que possible". Le CDOS76 travaille avec le réseau autisme pour identifier les enfants "et créer des groupes homogènes"

Pour Damien, maître nageur volontaire sur ce dispositif, c'est un engagement naturel. Formé à l'activité physique adaptée, le Cauchois a déjà donné des cours particuliers à des personnes en situation de handicap. Il a pu observer, sur cette première séance, "de vraies compétences dans l'eau". Quant à Daphné Charlot, la directrice du site, s'engager dans ce dispositif est une évidence: "C'est notre cœur de métier. Offrir cette chance aux enfants et aux adolescents, c'est dans la continuité de ce qu'on fait ici".

■ Renseignements auprès de Géraldine Leprévost au 07 82 97 34 33.





Ce premier cours d'aisance a été un succès. A gauche, Chantal Nallet, vice-présidente du comité artemental olympique et sportif, et Géraldine Leprévost, coordinatrice sport et handicap

#### L'une des priorités :

#### l'UMIS, Unité Mobile d'Inclusion par le Sport











#### Lauréat national 2020 et 2024



Une démarche 100 % inclusive par le sport















Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis en établissements scolaires a plus que triplé depuis 2006, passant de 100 000 à 320 000 élèves.

Le Ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel, mènent une transformation ambitieuse du système éducatif, pour une école pleinement inclusive, au bénéfice des élèves en situation de handicap.

#### L'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport en Seine-Maritime

Après avoir établi un état des lieux sur la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap dans les zones dites « carencées » de la Seine-Maritime, la Commission Départementale Sport & Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76) a décidé de faire du lien entre les différents acteurs issus des champs médicaux sociaux et sportifs grâce à un outil de développement, l'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport.

Si l'objectif est d'atteindre une école 100 % inclusive à court terme, il est donc essentiel de commencer, dès aujourd'hui, à préparer les temps péri et extra-scolaire, en cohérence avec l'offre proposée sur le temps scolaire. Pour réussir cette démarche inclusive, la CDSH 76, soucieuse d'apporter une réponse adaptée, met en place l'UMIS 76.

#### Objectifs

Le CDOS 76 souhaite ainsi créer ces passerelles en se positionnant comme tête de réseaux pour répondre aux objectifs suivants :

- Rencontrer les centres spécialisés et les municipalités pour présenter l'UMIS
- Communiquer ce dispositif dans les médias (presse et radio), sur les sites de la CDSH 76 et du CDOS 76 ainsi que sur les réseaux sociaux de la CDSH 76. Une plaquette d'informations est élaborée.
- Sensibiliser les bénévoles et encadrants sportifs sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme tant sur la théorie que sur la pratique avec le déplacement d'experts de l'UMIS sur le terrain.
- Accompagner les structures (clubs et centres spécialisés) dans leur démarche de développement sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme (accompagnement sur les dossiers de financement, sur les formations certifiantes...).
- Communiquer sur les dispositifs existants en Seine-Maritime pour inciter les personnes en situation de handicap à se licencier dans un club.



#### Description



Les freins à l'inclusion sont nombreux et variés. Défaut d'information ou méconnaissance des dispositifs des acteurs, représentations négatives liées au handicap, sentiment de disqualification des personnes en situation de handicap, difficultés économiques de ces personnes ou des organisations, insuffisance de formation des professionnels en charge de l'enseignement des disciplines, résidences des personnes en situation de handicap éloignées des clubs et associations sportives... Autant de facteurs qui tiennent les personnes éloignées de la pratique sportive. Chaque situation de handicap est singulière et complexe.

Pour réussir cette démarche inclusive, l'UMIS a une réelle volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille. De plus, l'UMIS répond à toutes ces problématiques avec une forte réactivité aux demandes et aux besoins identifiés.

Ce dispositif innovant se caractérise par un niveau élevé d'expertise et une forte réactivité aux demandes et besoins identifiés et une volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille.

→ L'UMIS, ce sont des acteurs et actrices au service des personnes en situation de handicap, quel que soit le handicap (intellectuel – mental – physique - Trouble du spectre autistique).

Des conseils en financements et aussi en direction des organisations sportives sont apportés.

#### → Une équipe au service :

- \* auprès des établissements scolaires, au service des associations sportives établissements et services spécialisés sociaux et médico-sociaux FAMILLES d'enfants ou adultes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (clubs, comités départementaux (SPECIFIQUES OU ORDINAIRES),
  - au service des , au service des (TSA) pour les accompagner, les conseiller, les orienter, leur apporter des outils, pour les accompagner dans leur recherche de structures d'Activités Physiques et Sportives (APS), et dans le conseil d'une démarche inclusive.
- → Une équipe au service des collectivités locales pour apporter des réponses, une expertise et du conseil.

La CDSH 76, soucieuse d'apporter une réponse adaptée, est le pilote de cette action et est également accompagnée de partenaires comme le Comité Départemental 76 du sport en milieu rural.







- Composition de la cellule d'expert.e.s de la question du handicap, du Sport et de l'inclusion
- Le CDOS 76
- La DSDEN
- Le Conseil Départemental 76
- L'USEP et l'UNSS
- Des agents de Développement de Comités Sportifs : le CD 76 Sport Milieu Rural, les CD 76
- Sport Adapté et Handisport, les Ligues de Normandie de Sport Adapté et de Judo
- Profession Sport et Loisirs 76
- Le Réseau Sésame Autisme Normandie
- Les Ambassadeurs Sport et Handicap de la CDSH 76, comme Florian MERRIEN, Champion Paralympique Tennis de Table, Brigitte DUBOC, Championne du Monde en Tir à l'Arc, ou Patrick BIZET, bénévole associatif (Sport, autisme et handicap en milieu rural).

Les moyens mis à disposition de l'UMIS 76, pour agir sur le territoire :

- Un équipement vestimentaire permettant d'être identifié sur les différents espaces d'actions Une prestation pour les rencontres extérieures sous forme de forfait pour les intervenant.e.s Une mallette à outils pour agir (intégrant les différentes plaquettes, plan d'actions ...)
- Du matériel sportif adapté

#### « Être visible, c'est aussi communiquer sur la fonction de l'UMIS »

Un numéro unique de téléphone, une mobilisation et une réactivé, une réponse au plus près due la citoyen.ne et de son environnement :



02.35.73.28.88



Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Coordination: Chantal NALLET (Elue) et Géraldine LEPREVOST (Chargée de Mission)





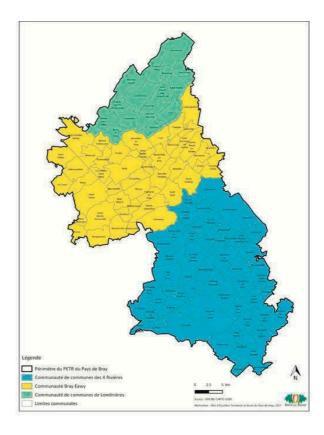
### Un objectif : " Aller au cœur des territoires de la Seine-Maritime "

Territoire expérimental pour 2021/2023 : Le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle

L'objectif est d'aller sur site pour répondre aux besoins des collectivités, des clubs, des structures spécialisées et des établissements.

Faire savoir et communiquer.

### → Le Pays de Bray



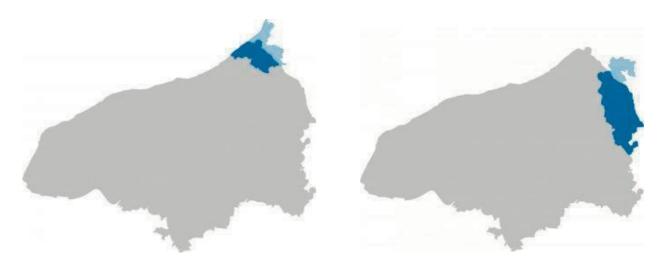
Le Pays de Bray (115 communes) est composé de 3 Communautés de Communes :

- CC des 4 Rivières (53 communes)
- CC de Bray-Eawy (46 communes)
- CC de Londinières (16 communes)









La Vallée de la Bresle (49 communes en Seine-Maritime) est composée de 2 Communautés de Communes

- CC INTERRÉGIONALE D'AUMALE ET DE BLANGY-SUR-BRESLE (44 communes dont 34 en Seine-Maritime)
- CC des villes Sœurs (28 communes dont 15 en Seine-Maritime)

### → Modalités d'intervention de l'UMIS :

Un accueil téléphonique permettant d'identifier la demande (procédure de saisie de la demande), une identification des experts (sollicités selon la nature et le territoire d'où émane la demande), un diagnostic réalisé par ces experts conduisant l'établissement d'une problématique et à l'élaboration d'une stratégie d'action puis mise en œuvre (intermédiation d'UMIS entre les acteurs concernés par l'inclusion).



### → Création d'une mission de service civique, ambassadeurs et ambassadrices du handicap :



- Pour informer le public des offres adaptées pour les personnes en situation de handicap
- Sensibiliser en tant qu'ambassadeur et ambassadrice, les écolier.e.s et collegien.ne.s, lors de sensibilisation, en accompagnant un membre de la CDSH et bien évidemment de l'UMIS 76.
- Assurer une mission de conseil en direction du grand public, lors de manifestations spécifiques du handicap où le sport est présent.
- Informer les collectivités de l'offre proposée pour les personnes en situation de handicap, lors de forums d'associations et de manifestations locales.
- Valoriser les démarches de labellisation et faire connaître l'offre sur le territoire
- Action auprès des Comités avec une rencontre spécifique par famille de disciplines. L'objectif est de faire connaître l'UMIS, qui doit se traduire par une volonté de développer l'inclusion et la formation de leurs chargés de développement.
- Aller vers, chaque fois, qu'il y a une opportunité de parler d'inclusion Au-delà du sport, de l'APS, il s'agit d'organiser et de permettre l'accès aux loisirs éducatifs, et à la culture, en étant le relais pour permettre l'intervention des structures expertes. Le réseau jeunesse éducation populaire, la DRAC et autres structures, peuvent être partenaires.

L'unité mobile doit être la cheville ouvrière du développement, au plus près des personnes en situation de handicap.

### Les permanences à la MDPH

### Rouen:



### Permanences d'information - « Sport et Handicap 76 » -



### Le 1er mercredi de chaque mois de 14h à 17h

Attention : pas de permanence en juillet et aout UNIQUEMENT SUR RDV, en raison du protocole sanitaire

à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Vous, votre enfant ou un de vos proches, êtes intéressé(e) pour pratiquer une activité sportive adaptée à votre handicap (moteur, visuel, auditif, mental, psychique ou en situation d'autisme).

La Commission Départementale Sport et Handicap de Seine-Maritime (CDSH 76) propose des permanences pour vous informer, conseiller, orienter sur :

- les activités sportives proposées par les clubs sportifs et associations du département, labellisés 76 « Sport&Handicap » et « Sport&Autisme »
- 🗠 les formations et événements proches de chez vous
- 🗲 les aides financières possibles...

Vous êtes intéressé(e) par les permanences, renseignez-vous auprès de la CDSH 76 :

Par téléphone au : 02 35 73 28 88 ou par mail : Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Site: www.sporthandicap76.fr : Sport et Handicap 7

Pour une pratique sportive partagée i Sport & Handicap - Seine-Maritime

### Le Havre:



## 76 MAISON DEPARTMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

### Permanences d'information « Sport et Handicap 76 »



Le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30 SUR <u>RENDEZ-VOUS</u> (inscription par tél ou par mail)

Attention : pas de permanence en juillet et aout

à l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) 89, boulevard de Strasboura – Le Havre

Vous, votre enfant ou un de vos proches, êtes intéressé(e) pour pratiquer une activité sportive adaptée à votre handicap (moteur, visuel, auditif, mental, psychique).

La Commission Départementale Sport et Handicap de Seine-Maritime (CDSH 76) propose des permanences pour vous informer, conseiller, orienter sur :

- Les activités sportives proposées par les clubs sportifs et associations du département, labellisées « Sport & Handicap » 76 et « Sport & Autisme » proches de chez vous
- Les formations et les événements
- Les gides financières possibles.

Vous êtes intéressé(e) par les permanences, renseignez-vous auprès de la CDSH 76 :

par téléphone au 02 35 73 28 88

ou par mail: sport-handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Site: www.sporthandicap76.fr



Pour une pratique sportive partagée ! Sport & Handicap — Seine-Maritime

### • Les permanences dans les MDPH:

La CDSH 76, grâce à la convention réalisée avec la MDPH 76, effectue des permanences à Rouen et au Havre. Ces permanences ont lieux le premier mercredi du mois de 14h à 17h pour Rouen et le deuxième jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30 au Havre. C'est l'occasion d'aller à la rencontre des publics, de les informer sur l'offre accessible dans les clubs sportifs, et de leur apporter les renseignements nécessaires à la pratique.

Renseignement en annexes.

### Coordination de l'étude scientifique « Tennis et autisme »

La CDSH a conçu, lancé et coordonne la démarche : De l'écriture du projet jusqu'à sa réalisation qui a amené le financement du projet, elle assure encore aujourd'hui le suivi technico administratif du COPIL départemental, qui se réunit 3 fois par an. La Ligue régionale du sport adapté, employeur de la personne doctorante qui réalise l'étude, et, assure le suivi administratif et financier. Les 2 universités STAPS et Psychologie dirigent la these. La soutenance s'est déroulée le 17 juin 2023. Une restitution sera présentée lors du colloque Sport&Autisme le 12 octobre.

Le COPIL départemental est composé du CDOS 76, de l'État, du Centre ressources Seine Eure, de l'université STAPS, de l'université de psychologie, de l'ARS de Normandie, du Ministère des Sports, des Ligues régionales du sport adapté et de tennis, et de la Fédération Française du sport adapté.

### Le partenariat avec les STAPS

### Forum des stages « Entraînement, Sport Santé, Handicap »

L'UFR STAPS de l'Université de Rouen, en partenariat avec la commission 76 "Sport & Handicap" (CDSH 76), organisent depuis plusieurs années, le forum des stages pour faciliter la recherche de stages des étudiant.e.s STAPS. Le mouvement sportif labellisé "Sport & Handicap" participe tous les ans, et bénéficie, ainsi de stagiaires.



Chaque année, ce sont + 30 structures (dont les clubs labellisés « sport et handicap » présentes pour proposer des stages aux étudiant.e.s Staps L3, M1 et M2.

Sont présents au forum : Les clubs labellisés 76 souhaitant accueillir un stagiaire , Les Ligues et Comités Départementaux 76 mobilisés autour handicap, le CDOS 76, Le SDJES 76, les centres spécialisés tout handicap (y compris autisme), les cliniques ou établissements hospitaliers et les réseaux de santé.

Pour le **mouvement sportif :** accueillir un.e étudiant.e et bénéficier de son expertise pendant toute la durée du stage,

Pour **l'étudiant** : bénéficier d'une expérience dans son domaine de formation universitaire (entraînement, activités physiques adaptées) sur une association sportive ou en établissement spécialisé.

Chaque association labellisée, comité départemental ou établissement de santé propose aux étudiant.e.s, un cadre précis pour réaliser le stage au sein de leur structure.

L'objectif pour le mouvement sportif, est de bénéficier de l'expertise d'un.e étudiant.e en STAPS, sur des stages pour les 2 promotions suivantes :

- Promotion APAS (Activités Physiques Adaptés pour la Santé)
- Promotion EOPS (Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive)

### 3 types de stages

### Stages non rémunérés :

- Stage Licence 3 APAS:

Quota horaire: 210h de stage dont 140h obligatoire d'animation

Modalités : Les heures de stage peuvent être effectuées :

- Durant les vacances scolaires + une semaine
- OU tout au long de l'année universitaire :
- \* 1er semestre : les jeudis après-midi
- \* 2ème semestre : les après-midis du mardi et du jeudi Rémunération : Non obligatoire, car le stage < à 308h Missions obligatoires :
- Animation de séances auprès d'un public spécifique sous la responsabilité et en présence du tuteur de stage.
- Elaboration d'exercices, ou de séances sous la responsabilité du tuteur

Missions possibles:

- Investissement dans les projets auprès de public spécifique de la structure
- Participation aux réunions pour comprendre le fonctionnement la structure,
- Etc....

Rapport de stage : Réflexion autour d'une problématique liée à l'APAS

- Stage Master 1 APAS/EOP : Quota horaire : 6 semaines de 35h Modalités : Stage de 35h par semaine Rémunération : Non obligatoire, car le stage < 8 semaines Missions obligatoires :
- Animation de séances
- Élaboration de séances
- Mise en place d'un bilan stage
- Mémoire de stage
- Mise en place d'un bilan de stage
- Réflexion autour d'un sujet spécifique autour de l'activité physique

### Stage rémunéré:

Stage Master 2 APAS / EOP: Quota horaire: 12 semaines de 35h

Modalités : Stage de 35h par semaine, ou stage en alternance (1 semaine de cours /2 semaines en stage)
Rémunération : Obligatoire, car le stage > 8 semaines et 305h Eligible à une mission de service civique également Missions obligatoires :

- · Animation de séances.
- Élaboration de séances
- Programmation
- Mémoire de stage
- Réflexion autour d'un sujet spécifique autour de l'activité physique
- Utilisation outil de mesure
- Mise en place d'une étude (qualitative ou quantitative) en lien avec l'activité physique dans le contexte de la structure

## And the state of t

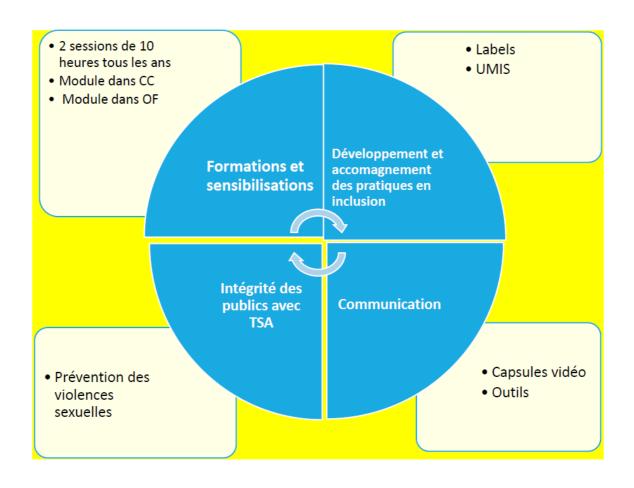
### Les perspectives 2023 et après

### ❖ Sport & autisme:

L'année 2025 va nous permettre de concevoir le plan stratégique de communication de « Sport&Autisme », via le numérique, de manière à développer l'offre, de susciter l'envie d'agir, et de permettre la continuité de la progression depuis 2014.

Pour se faire, mise en place du groupe de réflexion pour la réalisation :

- Du plan de formation à distance, en partenariat avec le CRA Seine-Eure,
- De l'élaboration de l'enquête qui sera transmise aux familles d'enfants avec TSA, et permettra d'analyser l'impact de la pratique sportive sur la santé des enfants, et de mesurer si la pratique sportive joue un rôle sur l'amélioration des conditions de vie familiale,
- Des capsules vidéos pour servir d'outils de sensibilisation spécifique pour le public avec TSA,
- D'un colloque « Sport et autisme, oui, c'est possible!
- D'un nouveau flyer réalisé conjointement CDOS et CRA, à destination des familles, sur l'offre sportive proposée par les clubs labellisés « Sport & Autisme » de la Seine-Maritime.



### **Développer les 4 piliers**

Formation et sensibilisation : La problématique de l'accompagnement des enfants avec TSA :

**1. Mise en place d'une démarche d'accompagnement** via les services civiques, avec un contenu de sensibilisation et de formation à construire : Un module de sensibilisation de 10h, sous la houlette du CRANSE.

Objectif : Être en capacité d'assurer l'accompagnement des enfants avec TSA.

Comment ? En créant une fiche de mission spécifique.

Vers quelle structure ? En identifiant préalablement les structures et associations qui entre la démarche sur le 76.

Pourquoi ? Parce que les publics avec TSA ont des particularités qui nécessite préalablement une compétence nécessaire pour être en capacité de bien l'accompagner.

2 sessions de sensibilisation par an pour les professionnels et bénévoles des clubs sportifs : 1 au Printemps, 1 à l'automne. 10 heures de sensibilisation sur 3 ½ journées, encadrées par une psychologue du CRANSE. Présentation de la démarche « sport & autisme » par le CDOS 76.

**2. Le dispositif « J'apprends à Nager** » : Le Ministère des Sports renouvelle le plan « J'apprends à nager » et a lancé le plan « Aisance Aquatique » à destination des plus jeunes afin de permettre l'apprentissage de la natation au plus grand nombre, notamment concernant les populations les plus fragiles et résidant sur les territoires carencés.

https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/zoom-sur/article/j-apprends-a-nager Objectifs des plans « J'apprends à nager » et « Aisance Aquatique » :

- · Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
- · Réduire le déficit du savoir-nager enregistré sur le territoire, dans le milieu rural notamment.
- $\cdot$  Dispenser un savoir-nager sécuritaire et écarter le risque de noyade
- $\cdot$  Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité
- · Découvrir les plaisirs de l'eau et de la Natation
- · Vivre une expérience positive de l'eau

### Cibles:

- · Enfants âgés de 4 à 12 ans ne sachant pas nager
- · Accès prioritaire aux populations résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
- · Enfants en situation de handicap

Selon certaines études américaines, la noyade serait le premier facteur de mortalité chez les enfants autistes, qui aurait 160 fois plus de risques de se noyer qu'un autre enfant.

Pour les enfants avec TSA, apprendre à nager présente un intérêt majeur. Ce sport les aide à développer leurs capacités sensori-motrices et leurs compétences de communication et de socialisation.

Apprendre à nager à ces enfants, très tôt, est pourtant un enjeu vital. La plupart d'entre eux adorent l'eau. Ce n'est pas sans danger : « La noyade est la première cause de mortalité chez les enfants autistes.

### Comment agir en Seine-Maritime?

1ère étape : Réaliser le diagnostic pour identifier auprès des services de l'Etat, le nombre d'enfants en situation de handicap ayant bénéficié du dispositif depuis sa création.

Dans le même temps, il faut rechercher l'identification des lieux où il sera possible d'apporter les apprentissages et les formations. Le Centre Ressource Autisme de Normandie Seine-Eure et la CDSH 76 mettront en place la formation spécifique aux MNS.

### Développement et accompagnement des pratiques :

Un des axes de la stratégie 2014/2021 a mal fonctionné : La mise en place des binômes par territoires (Un venant du secteur spécialisé, un venant de la CDSH 76). Parce que la mobilité professionnelle ne favorise pas la continuité. Parce que l'accompagnement des clubs sportifs prend du temps, ce qui n'est pas dans le planning et priorité de l'établissement employeur. Comment réaliser cet accompagnement pour aider les clubs labellisés ?

2025 : Une solution pour agir va être de réaliser une mallette pédagogique, avec la liste des établissements spécialisés recevant les publics avec TSA, ainsi que les coordonnées de la personne référente de l'établissement, permettant aux associations de prendre contact si besoin. Une communication CRANSE/CDSH76 en direction de toutes les structures spécialisées sera adressée en 2023.

Continuité de la démarche de label sport & autisme, avec la mise en place d'un temps d'échange annuel, en présence du CRANSE et la CDSH 76. L'objectif est d'identifier les principaux freins existants, et apporter les solutions pour être dans les meilleures conditions d'accueil.

### Intégrité des publics avec TSA:

Prévention des violences sexuelles : Un pan de la conférence « Sport & autisme 2023

Marie RABATEL pour la lutte contre les violences faites aux enfants et femmes en situation de handicap, experte sur le Sport et Inclusion. Contributrice aux politiques publiques (Conseil de l'Europe, ONU, Sénat..., Membre Experte groupe de travail Handicap Violences :

Membre du Grenelle des Violences Conjugales (Groupe Handicap) et du Comité Interministériel du handicap

## Comment nous contacter et nous suivre sur les réseaux sociaux



Nos coordonnées:

21, rue de Crosne

76 000 Rouen



Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com



07 82 97 34 33



sport et handicap 76



commission76sporthandicap

Un site internet: www.sporthandicap76.fr



### Les Partenaires de la CDSH 76





























# Annexes Sport&Handicap









### Flyer Sport & Handicap

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE 76 «SPORT&HANDICAP»



# SPORT&HANDICAP









# CONTACTS

Un seul contact pour agir:

Commission 76 Sport& Handicap (CDSH 76) Tél: 02 35 73 28 88

geraldineleprevost@franceolympique.com

«Sport&Handicap» de la Seine-Maritime : Lien pour accéder aux clubs labellisés www.sporthandicap76.fr

Sport et handicap 76

Commission 76 Sport Handicap

association qui accueille des publics en situation de handicap: www.handiguide.sports.gouv.fr Site Handiguide des sports pour inscrire son

Pour que rien ne soit impossible à qui veut entreprendre



à l'évaluation, portant notamment sur la capacité des clubs sportifs à recevoir le public, place pour l'attribution ou le renouvellement du label «Sport&Handicap 76», faisant suite Des critères d'appréciation ont été mis en en relation avec:

- la qualité de l'accueil,
- le niveau de qualification de l'encadrement
- le nombre de licences,
- la présence d'un projet sportif spécifique et bienveillant.

d'étoile(s) gradué de 1 à 4, permettant de mesurer et de valoriser l'excellence des actions menées en faveur des publics en situation de Le label est désormais complété par un système handicap au sein des clubs du territoire.















«Sport&Handicap» (CDSH 76), qui vise à développer et à faire connaître la pratique sportive proposée, quelque soit le handicap. appropriée à l'ensemble du public en situation de handicap, a mis Le territoire de la Seine-Maritime, soucieux d'apporter une répo

## Elle rassemble les services :

- De l'Etat (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et
- Du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine. Du Conseil Départemental de la Seine-Maritime
  - Des Comités Départementaux Handisport et Sport Adapté Maritime (CDOS 76)
- De la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la
  - Seine-Maritime (MDPH 76)
- De Profession Sport et Loisirs (PSL 76) D'experts de l'autisme

La CDSH 76 intervient pour ENCOURAGER LES ASSOCIATIONS à accueillir ce public au sein de leurs pratiques d'activités physique personnes jeunes et adultes, en situation de handicap et <u>adaptée devienne un moyen d'épanouissement et de bien-être</u>



# SE LABELLISER « SPORT&HANDICAP » EN SEINE-MARITIME



DUNE RECONNAISSANCE PERWETTANT À TOUTE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DIDENTIFIER LES ASSOCIATIONS BIENMELLANTES ET FORWÉES SUR BÉNÉROER CEST L'ACCUEL DES PUBLICS. ETRE LABBLUSÉ

permet d'identifier l'accessibilité des lieux de pratiques sportives, la qualité de l'encadrement pour les publics ayant besoin d'adaptation pour les principales Ce label de qualité concerne l'accueil des personnes en situation de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins. Il handicap désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive de déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale). Toutes les associations sportives de Seine-Maritime qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité physique ou sportive au sein d'un club valide, sollicite le label « Sport&Handicap ».

La démarche est volontaire. L'association sportive s'adresse à la commission départementale «Sport&Handicap 76» pour solliciter une visite «diagnostic» chargé d'apprécier 'accessibilité pour un ou plusieurs type(s) de handicap. qui sera réalisée par des membres du comité de suivi



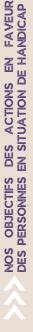
- Du public en situation de handicap et d'autisme, tout type de handicap
- Du public en situation de inationage et de commerce,
   Des associations qui souhaitent développer le sport pour toutes,
- Des collectivités locales engagées dans une démarche d'accessibilité
- Des structures spécialisées qui souhaitent, pour leur public, bénéficier d'une offre d'APS.



# LES ACTIONS «SPORT&HANDICAP» EN SEINE-MARITIME



- Labelliser les clubs accueillant des sportifs en situation de handicap
- Informer, conseiller et orienter les familles, les aidants, les clubs, les établissements spécialisés et les collectivités territoriales
- Accompagner dans la réalisation de projets «Sport&Handicap» et promouvoir les dispositifs existants (fondations, appels à projets). L'accompagnement peut être personnalisé via le dispositif <u>UMIS</u>, Unité Mobile d'Inclusion par le Sport. Action lauréate de l'appel à projet ANS "Impact 2024". Nous contacter.
- Organiser des actions départementale telles que la journée s'HANDIfférence, les cérémonies de labels, les colloques Sport&Autisme,.
- Sensibiliser et former les intervenant.e.s du milieu associatif et le grand public
  - à la thématique « Sport&Handicap »
- Communiquer sur l'offre des clubs labellisées et leurs actions



- La journée s'HANDIfférence : l'objectif est de faire découvrir l'intérêt du sport comme facteur de santé et de bien-être
- Faciliter l'accès aux pratiques sportives des personnes en situation de handicap
- Communiquer sur les lieux de pratique possibles pour les personnes en situation de handicap
- Accompagner les sportifs et sportives en situation de handicap dans leur projet
- Assurer le prêt de matériel par convention : fauteuils roulants (enfants et adultes) en lien avec le sport
- Communiquer sur le dispositif Handipass'sport : aide financière à la prise de boite à outils autisme,

licence sportive du Département 76







### Demande de label 2023-2024

(La demande de label implique la présence <u>obligatoire</u> du ou de la Président(e) ou de son représentant du club lors de la visite) Avant d'adresser votre demande, assurez-vous que le comité départemental de votre discipline est bien adhérent au CDOS 76. Si ce n'est pas le cas, merci de nous le signaler avant l'envoi.

Nom de l'association :	Nom du contact / référent pour la
Discipline :	labellisation :
Fédération d'affiliation :	Téléphone Portable :
Adresse du lieu de pratique :	Mail :
Code postal :	
Mail Générique Club :	
Nom et Prénom du Président :	
Téléphone Portable :	
Mail :	
Vous pouvez solliciter le label pour 1 à plusieurs types de handicap. I des personnes en situation de handicap moteur ? Opratique des personnes non voyantes ou malvoyantes ? Opratique	ue régulière O occasionnelle O projet d'accueil *
des personnes sourdes ou malentendantes ? Opratique	régulière O occasionnelle O projet d'accueil *
des personnes en situation de handicap mental, psychique Opratique régulière O occasions	et/ou troubles du comportement ? nelle O projet d'accueil *
Nombre de personnes en situation de handicap accueillies :	
Nombre de jeunes de - de 18 ans : Nombre de j	eunes de + de 18 ans :
Jour et créneau horaire du club d'accueil des personnes de situation o	de handicap :
6 1 to -1, 4	(f.) (f. f. p.)

\* Un club ne pourra être proposé à la labellisation que s'il organise déjà en pratique régulière ou occasionnelle. Le club qui a un projet d'accueil, pourra être accompagné pour la mise en place d'une action en direction du public en situation de handicap.



Code postale :	
Convention signée : 🗆 OUI	
Convention en cours :   OUI	□ NON
Accueil de classe ULIS :	
Convention signée :   OUI	□ NON

A adresser par mail ou par courrier au CDOS 76 Siège de la Commission Départementale 76 «Sport&Handicap»



CDOS de la Seine-Maritime 21, rue de Crosne 76 000 ROUEN

Tel: 02 35 73 28 88

Mail: Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com









### Grille d'évaluation 2023/2024

Nom du club
Adresse du siège social :
Adresse du lieu de pratique :
Tél : Mail :
Nom du/de la Président.e :
Nom du/de la « <b>référent.e handicap</b> » :
Conditions administratives:  Association Loi 1901: oui non  Date d'enregistrement à la Préfecture:

Depuis quand le club est-il engagé dans la démarche d'accueil de p	personne en situation d'handicap?
<b>Description du projet :</b> (besoins identifiés, descriptif des activités, du projet, nombre prévisionnel de bénéficiaires, résultats attendus)	
Financement : quels types de financement spécifiques bénéficiez-vou	us ?
2 ANS : 2 Département 76 : 2 ARS 2 Autres :	
Projets sportifs territoriaux (PST) Aide au sport Projets sportifs fédéraux (PSF) Tremplin 76 Handipass'sport	0

Critères	Cochez la case selon votre choix				
Quel(s) type(s)	E	7			
de handicap accueilli(s)?	/!\ <u>Pratiquants</u> = licer	ıciés + non licencié	s + personnes accueilli	es (IME, ITEP,):	
	Nombre de pratiquant(e)s :	Nombre de pratiquant(e)s :	Nombre de pratiquant(e)s :	Nombre de pratiquant(e)s:	
	(ho <u>ı</u>	rs établissement so	és au sein de l'associat ciaux médicaux) :	ion	
Nombre de licenciés en situation de handicap	<b>Fédération valide Fédéra</b> No	•	<b>port Adapté</b> Nombre :		
		Joindre les copies			
Conventionnement	Conventionné sport adap (Établissement spécialisé		tion handisport et /ou		
	Joindre la copie des ou d	e la convention(s)			
Encadrement : formation des encadrant.es	handicap » Diplôme d'Etat Diplôme universitaire Lice  Veuillez décrire les forme	tion Abécédaire n « accompagnement ence/Master STAPS (partions suivies :	t et intégration des persoi		
Nom de la (ou des) personne(s) formée(s) + Numéro Carte professionnelle					

	Accessibilité	E	Ø				
	Les locaux	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
	L'espace de pratique	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
Accessibilité des locaux selon le type de handicap	Les sanitaires	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
	Les douches	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
	Chemin d'accessibilité	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
	Le Club House	OUI NON	OUI NON	OUI NON	OUI NON		
	Possédez-vous du matériel adapté ? OUI NON						
	Si oui, quel type de matériel ?						
Matériel	Si non, quel est votre besoin matériel ?						
	→ Aides possibles sur l'achat de matériels :						
	- Le Conseil Départemental 76 pour une demande de subvention : 02 35 52 64 33 - Et, pour les clubs de la <b>Métropole de Rouen,</b> aides complémentaires : 02 35 52 68 10						
Périodicité	1 fois par mois			1 séance par Plusie pis semaine semain	·		
	Pratique en mixité (valides et personnes en situation de handicap) ?  OUI NON						

Intégration dans le club	Lors d'évènement/d'action de votre club, faites-vous appel aux personnes en situation d'handicap sur les prises de décisions concernant l'organisation ?  OUI NON  Les personnes en situation de handicap ont-elles une fonction de dirigeant.e dans l'association?  OUI NON  Si oui, quelle est la fonction occupée :
Communication	Vos outils de communications mentionnent-elles l'accueil du public en situation de handicap (sites, réseaux sociaux) ? OULNON  Le club est-il inscrit sur l'Handiguide ? OUL NON  /!\ Obligatoire https://www.handiguide.sports.gouv.fr/ OUL NON
utres observations	A titre indicatif, si vous accueillez du public « handicap mental » :  Accueillez-vous des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme ?  OUI NON  Si oui, combien ? :  Autres observations :













### LABELLISATION DEPARTEMENTALE DES CLUBS « SPORT&HANDICAP »

## TYPE DE LABEL(S) SOLLICITÉ(S) :

		· int	//	
PLAN D'AMEL	IORATION DE LA	A QUALITE		
	<u>Club</u> :			
<u>Date de visite</u> : <u>Visite effectu</u>	iée par :			
Coordonnées du Président (téléphone portable, ad	resse, mail ) ;			
Coordonnées du référent au club (téléphone portab	ole, adresse, mail)			
1/ Le club est-il agréé ? Oui □ Non □				
2/ Fédération(s) d'affiliation :				
3/ Type d'accueil : Pratique régulière ⊠ Pratique occasionnelle l				
Nombre de personnes handicapées accueillies :				
Nombre Nombre	Nombre 2	7	Nombre 3	
Nombre de jeunes de - de 18 ans :	Nombre de jeunes de	e + de 18 ans :		
Nombre de séances proposées par semaine :				
Si occasionnel, nombre de séances ou manifestations or	ganisées par an :			
4/ Accessibilité du lieu de pratique (travaux envisagé	ès par la collectivité) :			

5/ Formation prévue au cours de la saison en cours (professionnelle ou bénévole) :

<u>Descriptif précis des activités proposées</u> (nature, créneaux horaires, nombre de jours, qualification des intervenants, problématique, perspectives du club).			
Si la pratique sportive est proposée à un public en établissement spécialisé :			
Etablissement (s) : Adresse :			
Code postale et Ville : Nom de la personne référente :			
Téléphone :			
Mail:			
Convention signée : ☐ OUI (joindre copie) ☐ NON Convention en cours : ☐ OUI ☐ NON			
Accueil de ULIS : Convention signée : □ OUI (joindre copie) □ NON □ EN COURS			
The state of the s			
Possibilité de pratiquer en inclusion : □ OUI □ NON			
Commentaires :			
Renseignements complémentaires :			
Avis du CDSH 76 :			
Title du Oboli IV.			
PRINT STREET			
C a L			
J& 76			
Avis de la commission départementale technique d'évaluation – en date du 4 mai 2023 :			
Avis favorable			
Avis défavorable			
Avis réservé			





# Annexes Sport&Autisme



### Plaquette de présentation Sport & Autisme





### Contacts

et adaptées!

• Commission 76 Sport&Handicap (CDSH 76): Mail : geraldineleprevost@francolympique.com Tél : 02 35 73 28 88

site: www.sporthandicap76.fr (Rubrique clubs labellisés «Sport&Autisme»)

Centre Ressources Autisme NORMANDIE Seine et Eure :

Site: www.cra-haute-normandie.fr Mail: cra@ch-lerouvray.fr Tél: 02 32 95 18 64

 Comité Départemental Olympique et Sportif de la Seine-Maritime (CDOS 76):

Mail: seinemaritime@franceolympique.com Tél: 02 35 73 28 88 site: www.cdos76.fr

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports:

Mail: sdjes76@ac-normandie.fr Teil: 32 08 977 32 Stle : www.ac-normandie.fr/sen/ice-departemental-a-la-jeunesse-a-l-engagement-et-aux-sporits-sdjes-76

Mail: sport76@seinemaritime.fr Tél: 02 35 52 64 20 Site: www.seinemaritime.fr Conseil Départemental 76 :

oui c'est possible !! » « Sport et Autisme,



Vous avez des questions,

# de toutes et tous!!

# Un réseau au service





## Historique

La démarche Sport&Autisme

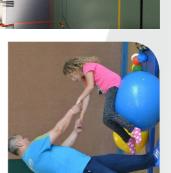
en Seine-Maritime, c'est:

Depuis 2014, la Commission 76 Sport&Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76), a impulsé la mise en place Aujourd'hui, cette démarche est partenariale avec le Centre de Ressources Autisme NORMANDIE Seine et Eure (CRA), afin de répondre à d'un plan d'actions « Sport&Autisme ». une attente forte des publics atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

e plan autisme de l'ARS de Normandie e est une volonté pour permettre une ... offre d'accès à la pratique sportive sur si les clubs de la Seine-Maritime. La e démarche de labellisation des clubs E accueillants des jeunes ou adultes à atteints de 1SA est une priorité.







L'inscription de cette stratégie dans le

A partir de cette volonté d'agir, la stratégie sport et Autisme du de sur la CDSH 76, soucieuse d'apporter une Seine- Maritime, territoire modèle réponse la plus appropriée pour les pour la démarche mise en place publics atteints de TSA, décide de depuis 2014.

Sport&Autisme 76.







## La création d'une malette pédagogique pour aider les clubs dans l'adaptation des activités physiques et sportives.

• Un plan de formation gratuit de 10 heures par session, délivré par les équipes du CRA au mouvement

sportif du territoire de la Seine-Maritime. 2 cycles par an sont proposés aux bénévoles, éducateurs des clubs sportifs et professionnels

- L'organisation de 2 colloques Sport&Autisme (2017 et 2023) pour démontrer l'intérêt de l'activité physique et sportive chez les personnes autistes.
- e76. Des "tutos" sont mis à la disposition au service de toutes celles et ceux qui souhaitent accueillir des personnes avec des Troubles du Spectre de l'Autisme dans le domaine du sport et de l'activité physique La création d'une chaine YouTube :https://www.youtube.com/@SportEtAutism adaptée.

été étaboré pour permettre de garantir une qualité d'accueil au sein des clubs labellisés. La formation et un stage en

immersion dans un centre spécialisé est obligatoire pour les clubs sportifs désirant accueillir des personnes avec TSA.

 Une labellisation spécifique : un cahier des charges Sport&Autisme a

de santé.

• La mise en place et le co-pilotage d'une étude scientifique sur les bienfaits de la pratique physique et sportive des personnes TSA.

découverte dans le cadre de « s'HANDIfférence », pour découvrir l'intérêt du sport comme facteur de

ateliers comprenant

santé.

différentes disciplines sont adaptées pour favoriser la pratique. Des

journées sportives de

Des

La **création de clips vidéos** pour promouvoir le Sport&Autisme.





## Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) Exemples de pratiques sportives au service des publics présentant un













### Fiche de renseignements TSA

A remplir par la famille ou son représentant

L'ENFANT ou l'ADULTE :	
Nom et Prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail:	
<u>Personne à prévenir en cas d'urgence lors de l'activité :</u> Téléphone :	
Souhait de prise en charge sportive :	
☐ Initiation/découverte ☐ Activité constante	
L'enfant ou l'adulte pratique-t-il déjà une activité sportive ou un loisir ?	
OUI NON	
Si oui, quelle(s) discipline(s) ?	_
Sous quelle forme ? (Individuelle, collectivité ?)	_

Présentation du sportif Recueil d'éléments permettant d'adapter la séance sportive

Langage et communication
La <u>personne s'exprime principalement</u> par :
☐ Phrases complètes ☐ Phrases simples ☐ Mots simples ☐ Gestes
Autre
Adaptations/ Outils déjà mis en place :
Ce que la personne comprend en général :
☐ Phrases complètes ☐ Phrases simples ☐ Mots simples ☐ Gestes
☐ Démonstration ☐ Pictogramme ☐ Autre_:
Adaptations/ Outils déjà mis en place :
Socialisation
Au sein d'un groupe, la personne est :
☐ Très à l'aise ☐ à l'aise ☐ Pas à l'aise ☐ A besoin de soutien
Adaptations/ Outils déjà mis en place :

### Moteur et sensoriel

La personne a-t-elle des difficultés en motricité ?	oui 🗆	NON □	1
Si oui lesquelles ?			
Adaptations/ Outils déjà mis en place :			
- La personne présente-t-elle des particularités concernent la personne  Uue : Si oui, avez-vous identifier des stimulations			
☐ Audition :  Si oui, avez-vous identifier des stimulation	s gênantes	pour la	personne?
☐ Toucher:	-0		
Si oui, avez-vous identifier des stimulation  ———————————————————————————————————			
Si oui, avez-vous identifier des stimulation  Gout :	ns gênantes	pour la	personne ?
Si oui, avez-vous identifier des stimulation  ———————————————————————————————————	ns gênantes	pour la	personne?
Description :			

### **Gouts / Centres d'intérêts**

Comportement  Pour attendre, la personne est :  □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre.)  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place :  □ En cas d'imprévu, la personne est :  □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien	Pour attendre, la personne est :  Très à l'aise    Peu à l'aise    A besoin de soutien Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre )  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  Très à l'aise    Peu à l'aise    A besoin de soutien Adaptations/ Outils déjà mis en place :  En cas d'imprévu, la personne est :			
Pour attendre, la personne est :  Très à l'aise	Pour attendre, la personne est :  Très à l'aise	-t-il des activités/objets détestés ?		
Pour attendre, la personne est :  Très à l'aise à l'aise Peu à l'aise Abesoin de soutien Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre.)  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  Très à l'aise à l'aise Peu à l'aise Abesoin de soutien Adaptations/ Outils déjà mis en place :  En cas d'imprévu, la personne est :  Très à l'aise à l'aise Peu à l'aise Abesoin de soutien	Pour attendre, la personne est :  Très à l'aise			
Pour attendre, la personne est :  Très à l'aise à l'aise Peu à l'aise Abesoin de soutien Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre.)  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  Très à l'aise à l'aise Peu à l'aise Abesoin de soutien Adaptations/ Outils déjà mis en place :  En cas d'imprévu, la personne est :  Très à l'aise à l'aise Peu à l'aise Abesoin de soutien	Pour attendre, la personne est :  Très à l'aise			
□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre )  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  En cas d'imprévu, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien	□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre.)  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ La personne présente –t- elle des comportements problèmes ? □ OUI □ NON		Comportement	
□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre )  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  En cas d'imprévu, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien	□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : (sablier, Timer, autre.)  Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place : □ La personne présente –t- elle des comportements problèmes ? □ OUI □ NON	Pour attendre la personne est :		
Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place :  □ En cas d'imprévu, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien	Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  Très à l'aise	_	☐ Peu à l'aise	☐ A besoin de soutien
Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place :  □ En cas d'imprévu, la personne est : □ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien	Pour aller d'un lieu à l'autre, la personne est :  Très à l'aise	Adaptations/ Outils déià mis en plac	_	utre )
<ul> <li>□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien</li> <li>Adaptations/ Outils déjà mis en place : □</li> <li>□ En cas d'imprévu, la personne est : □</li> <li>□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien</li> </ul>	☐ Très à l'aise       ☐ à l'aise       ☐ Peu à l'aise       ☐ A besoin de soutien         Adaptations/ Outils déjà mis en place :       ☐         En cas d'imprévu, la personne est :       ☐         ☐ Très à l'aise       ☐ à l'aise       ☐ Peu à l'aise       ☐ A besoin de soutien         Adaptations/ Outils déjà mis en place :       ☐       ☐       OUI       ☐ NON			
<ul> <li>□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien</li> <li>Adaptations/ Outils déjà mis en place : □</li> <li>□ En cas d'imprévu, la personne est : □</li> <li>□ Très à l'aise □ à l'aise □ Peu à l'aise □ A besoin de soutien</li> </ul>	☐ Très à l'aise       ☐ à l'aise       ☐ Peu à l'aise       ☐ A besoin de soutien         Adaptations/ Outils déjà mis en place :       ☐         En cas d'imprévu, la personne est :       ☐         ☐ Très à l'aise       ☐ à l'aise       ☐ Peu à l'aise       ☐ A besoin de soutien         Adaptations/ Outils déjà mis en place :       ☐       ☐       OUI       ☐ NON	Pour aller d'un lieu à l'autre, le sere	onne est :	
Adaptations/ Outils déjà mis en place :  En cas d'imprévu, la personne est :  Très à l'aise	Adaptations/ Outils déjà mis en place :  En cas d'imprévu, la personne est :  Très à l'aise			□ A besoin de soutien
En cas d'imprévu, la personne est :  ☐ Très à l'aise ☐ à l'aise ☐ Peu à l'aise ☐ A besoin de soutien	En cas d'imprévu, la personne est :  ☐ Très à l'aise ☐ à l'aise ☐ Peu à l'aise ☐ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place :  ☐ La personne présente –t- elle des comportements problèmes ? ☐ OUI ☐ NON		_	
☐ Très à l'aise ☐ à l'aise ☐ Peu à l'aise ☐ A besoin de soutien	☐ Très à l'aise ☐ à l'aise ☐ Peu à l'aise ☐ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place :  La personne présente –t- elle des comportements problèmes ? ☐ OUI ☐ NON	Adaptations/ Oddis deja mis en plac	.c.	
☐ Très à l'aise ☐ à l'aise ☐ Peu à l'aise ☐ A besoin de soutien	☐ Très à l'aise ☐ à l'aise ☐ Peu à l'aise ☐ A besoin de soutien  Adaptations/ Outils déjà mis en place :  La personne présente –t- elle des comportements problèmes ? ☐ OUI ☐ NON	- " · · ·		
	Adaptations/ Outils déjà mis en place :  La personne présente –t- elle des comportements problèmes ?   OUI  NON		D Dev Meior	□ A beneits de souties
	La personne présente –t- elle des comportements problèmes ? ☐ OUI ☐ NON		_	
Adaptations/ Outils déjá mis en place :		Adaptations/ Outils déjá mis en plac	e:	
	Si oui, lesquels ?			
		Si oui, lesquels ?		

Vie quotidienne
- <u>La personne a-t-elle parfois du mal à dormir ?</u> □ OUI □ NON (Permet d'adapter la séance sportive si l'on sait qu'il dort peu ou pas la nuit, degré de fatigue)
- Pour boire, la personne a-t-elle besoin d'aménagements spécifiques ?  ☐ OUI ☐ NON  Si oui lesquels ? (ex : une autre boisson/un verre spécifique ou peu importe le contenant)?
- Propreté :  o La personne est-elle propre ? □ OUI □ NON  o Peut-ell demander à aller aux toilettes ? □ OUI □ NON  o Si non, l'activité sportive peut-elle être une contrainte à ce sujet ?  □ OUI □ NON  o Comment procédez-vous à la maison et à l'extérieur pour répondre à ce besoin ?  Est-il autonome une fois dans les toilettes ou nécessite-t-il d'un accompagnement ?
Autre
Quel autre(s) renseignement(s) sur l'enfant ou l'adulte nous serait utile pour mieux l'accompagner dans notre activité sportive ?

<u>A noter</u> : le questionnaire complété n'est pas à transmettre à la CDSH 76

Les réponses et les données doivent rester <u>CONFIDENTIELLES</u> entre la famille et le club.





### Demande de label « SPORT&AUTISME »

La demande de label implique la présence obligatoire du ou de la P<u>résident(e)</u> ou de son représentant du club lors de la visite)

Nom de l'association :	Nom du contact / référent pour la
Discipline :	labellisation :
Fédération d'affiliation :	Téléphone Portable :
Adresse du lieu de pratique :	Mail :
Code postal :	
Nom et Prénom du Président :	
Téléphone Portable :	
Mail :	
Dans votre association, vous accueillez des personnes présenta	ant des Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) de manière :
Opratique régulière O occasion	onnelle O projet d'accueil *
Nombre de personnes accueillies atteinte de TSA :	
Nombre de jeunes de - de 18 ans : Nombre d	de jeunes de + de 18 ans :
Jour et créneau horaire du club pour les personnes atteintes de	e TSA :
Condition obligatoire (se référer au cahier des charges)	:
☐ Attester de 2 journées de présence (consécutives ou de autisme dans lequel l'usager est accueilli soit dans une institut Ces journées ayant pour objectifs d'observer sur le terrain, patteinte de TSA et plus globalement de l'ensemble des particulas (Joindre un justificatif).	pour mieux prendre en compte, la spécificité de la personn
☐ Utiliser le questionnaire de renseignements auprès de	e la famille
☐ Effectuer la formation Sport&Autisme (les 3 ½ journée	es organisées en partenariat avec le CRA)
* Un club ne pourra être proposé à la labellisation que s'il organise o projet d'accueil, pourra être accompagné pour la mise en place d'une	

Page 1/2



### Si la pratique sportive est proposée à un public en **établissement spécialisé** :

Etablissement	(s):		
Adresse: _			
Code postale :			
Nom de la per	sonne référente :		
Téléphone :			
Mail :			

Convention signée : 🛮 OUI 🖺 NON

Convention en cours : 🗎 OUI 🖺 NON

Accueil de classe ULIS:

Convention signée : 🛮 OUI 🖺 NON

A adresser par mail ou par courrier au CDOS 76 Siège de la Commission Départementale 76 « Sport&Handicap »



CDOS de la Seine-Maritime

21, rue de Crosne 76 000 ROUEN

Tel: 02 35 73 28 88

 ${\bf Mail: Sport\text{-}Handicap.seinemaritime@franceolympique.com}$ 

### Guide de visite Labellisation "Sport&Autisme"

### Les critères de labellisation s'articulent autour de quatre axes principaux :

- 1. Volonté d'intégrer dans le club (état d'esprit, ouverture, tolérance), accueil adapté des personnes (prise en compte de leur handicap, physique, mental, psychique...),
- 2. Encadrement adapté, qualifié et de qualité (diplôme d'Etat, certificat de spécialisation),
- 3. Pratique régulière permettant de rechercher l'inclusion des jeunes et/ou adultes atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

### Identification du club

Nom du club : Nom du /de la Président.e :
Adresse : Mail :
Personne référente à contacter (nom, fonction) :
Mail :
Site Internet du club :
Fédération(s) d'affiliation :
Nombre de licencié.e.s :
 Nombre de salarié.e.s :
 Nombre de personnes en situation de handicap :
Les personnes en situation de handicap sont-elles licenciées de l'association ? :
L'association a-t-elle comme projet de faire adhérer les personnes en situation de
handicap ?:
□ oui □ non
L'association est-elle inscrite sur le site handiguide.gouv.fr? 🛘 oui 🗀 non (Obligatoire)

Si la pratique sportive est proposée à un public en établissement spécialisé :
Etablissement : Adresse et Code postal :
Nom de la personne référente : Téléphone :
Mail : Convention signée :  OUI  NON  Joindre la/les convention (s)  Convention en cours :  OUI  NON
Fiche de renseignements complétée par la famille : $\Box$ OUI $\Box$ NON
*En l'absence de convention signée, la labellisation ne pourra être accordée.
Encadrement adapté, qualifié et de qualité
Nombre de cours en direction du public TSA :
Commentaires:
Formation sport & autisme réalisée par le CRAHN (citez les dates de participation) :
La pratique de votre discipline se fait-elle de façon encadrée ? 🛮 OUI 🔻 NON
Si oui, nombre d'encadrant.e.s :
□ Autres :
Les entraîneur.e.s sont-ils des éducateur.trice.s sportif.ve.s diplômés du Code du Sport ? □ oui , lequel ?□ non
Ont-ils une spécialisation vis-à-vis du public handicapé ? 🛮 oui 🗓 non Si oui, laquelle :
<ul> <li>□ Handisport (handicap physique, déficiences visuelle et auditive)</li> <li>□ Sport Adapté (handicap mental, psychique et troubles du comportement)</li> <li>□ Troubles du Spectre de l'Autisme :</li> </ul>
Si non, souhaitez-vous que vos éducateur.trice.s sportif.ve.s suivent une formation de
spécialisation aux différents handicaps ? 🛘 oui 🖺 non
Si oui, cela concernerait combien de personnes ?  Quelle(s) spécificité(s) :

Handisport (handicap physique, déficience visuelle et auditive)
☐ Sport Adapté (handicap mental, psychique et troubles du comportement)
☐ TSA Quel type de formation souhaiteriez-vous pour vos professionnels et vos bénévoles ?
Pour la caison sportive en sours, quels sont les moyens financiers obtenus pour agir sur
Pour la saison sportive en cours, quels sont les moyens financiers obtenus pour agir sur les publics en situation de handicap (indiquer les partenaires) :
Questions complémentaires
Quels obstacles ont rencontré jusqu'à aujourd'hui les personnes du club pour développer, améliorer
<u>l'accueil des personnes, jeunes et adultes, atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme ?</u>
I manque de moyen humain
🛘 mangue de formations appropriées
☐ manque de moyen financier
manque de soutiens extérieurs (informations, conseil, assistance)
□ Autres :
a Autres :
Avez-vous besoin d'accompagnement par les binômes « Sport & Autisme » pour
développer votrepratique pour les publics atteints de TSA ? 🛮 oui 🗎 non
Les attentes du club en matière d'accompagnement :
Avis réservé de la CDSH 76 :